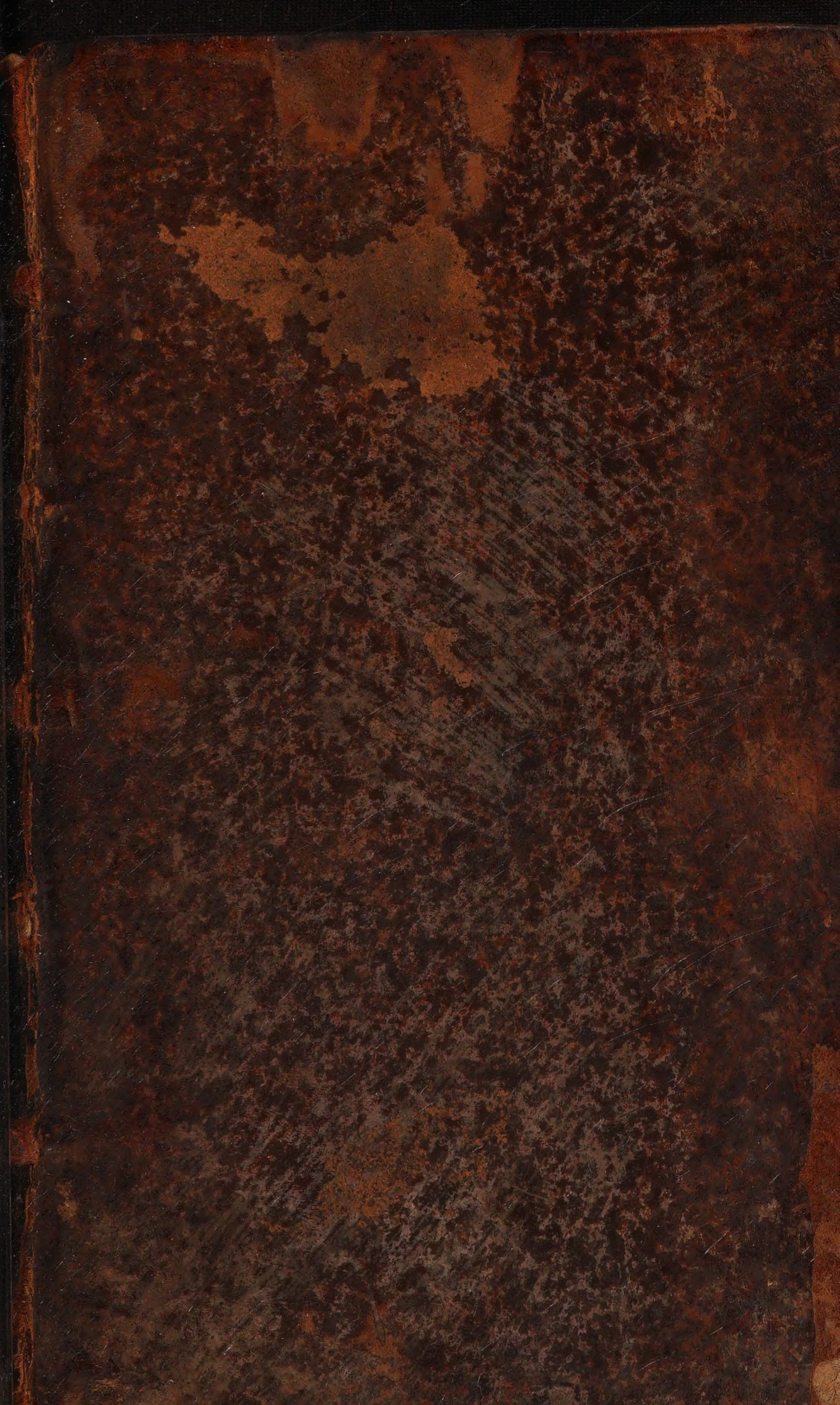
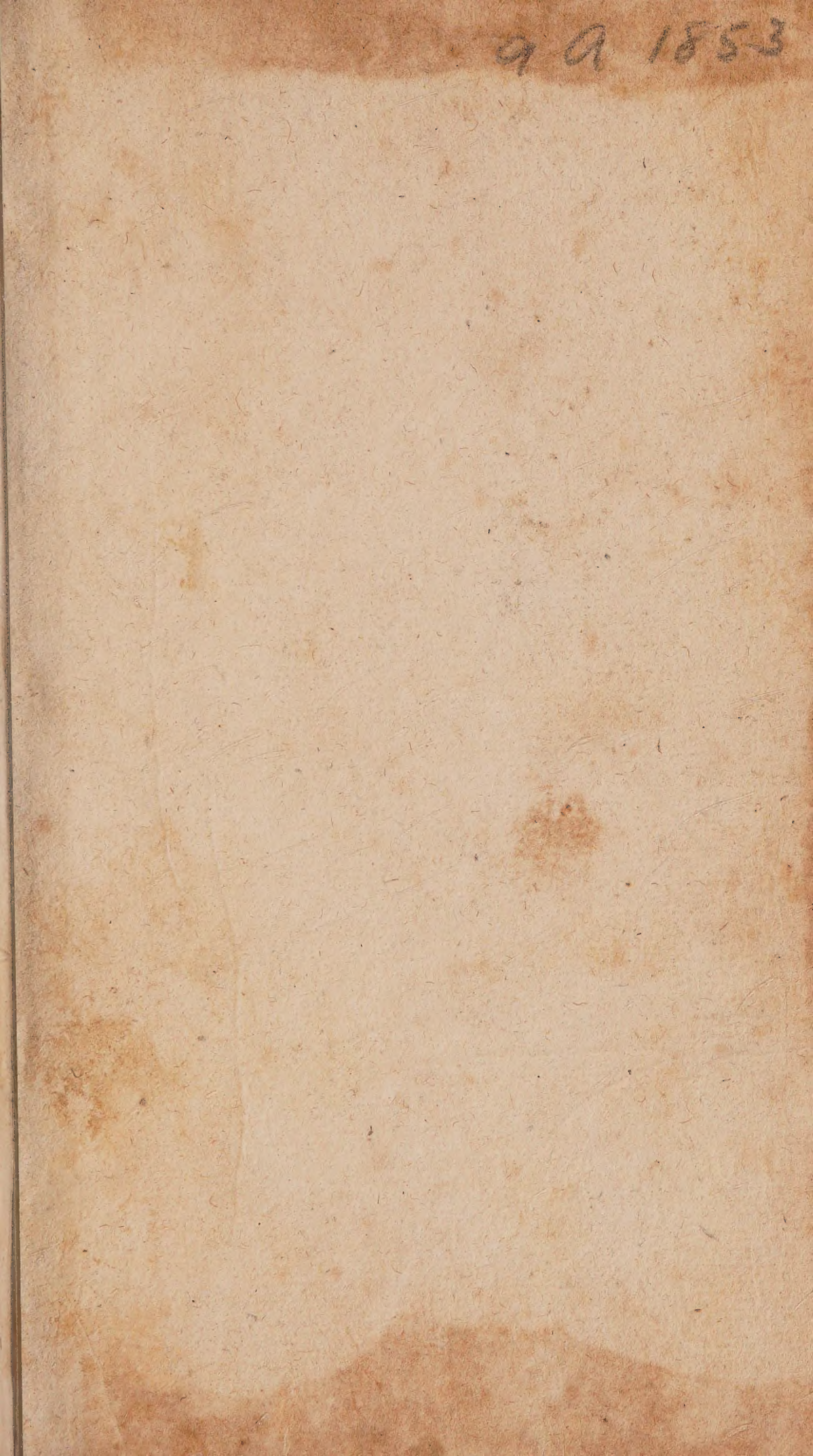



9 a 1853

LES DELICES DE LA GRAND' BRETAGNE, & de L'IRLANDE;

TOME CINQUIEME,

Seconde Partie.

Devant Nnnn 57

TOME CINQUIEME,

Seconde Partie,

Qui contient le reſte des plus conſiderables Maiſons de Campagne des Seigneurs & des Gentils-hommes de la *Grand' Bretagne*, & outre cela il y eſt traité de l'air & du terroir de l'*Angleterre*, des mœurs, de la Langue, des divertiſſemens, du commerce, des Sciences, de la Religion, du Gouvernement, de la Maiſon Royale, de la Nobleſſe, des forces & des revenus de l'Etat.




VNVM
CES
LA
ETAGNE
DE
ANDE.
NQIÈME
PARTIE.
delin.



LES

DELICES

DE LA

GRAND' BRETAGNE,

& de

L'IRLANDE;

Où sont exactement décrites

Les Antiquitez, les Provinces, les Villes, les Bourgs, les Montagnes, les Rivieres, les Ports de Mer, les Bains, les Forteresses, Abbayes, Eglises, Academies, Colleges, Bibliotheques, Palais, les principales Maisons de Campagne & autres beaux Edifices des Familles Illustres, avec leurs Armoiries, &c.

La Réligion, les mœurs des habitans, leurs jeux, leurs divertissemens, & généralement tout ce qu'il y a de plus considerable à remarquer,

Par JAMES BEEVERELL *A. M.*

Le tout enrichi de très-belles figures, & Cartes Géographiques, dessinées sur les originaux.

TOME CINQUIEME, SECONDE PARTIE,

Dont le contenu est à la page précedente.



A LEIDE,

Chez PIERRE VANDER Aa,

MDCCVII.

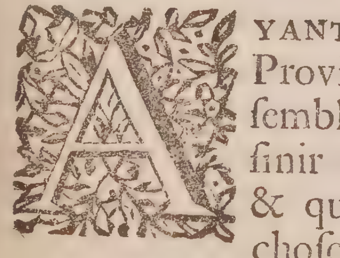
Avec Privilege.

1953

LES DELICES DE L'ANGLETERRE.

TOME CINQUIEME.

De la nature de l'air & du terroir de L'ANGLETERRE.



AYANT parcouru toutes les Provinces de l'*Angleterre*, il semble que nous pourrions finir ici notre Description, & que toutes les diverses choses, que nous avons remarquées, peuvent suffisamment faire connoitre les DELICES de ce beau Royaume : cependant, pour aider à mes Lecteurs, à rapèler dans leur esprit le souvenir de tout ce qu'ils ont lû, je vai ramasser tout ce qu'il y a de meilleur à re-

marquer en général dans l'*Angleterre*. Je ne repeterai pas ici ce que j'ai dit de ses antiquitez & des revolutions différentes, qu'elle a éprouvées, on peut les voir au commencement de cet Ouvrage.

Les *Anglois* peuvent se vanter avec justice, d'avoir un pays le plus favorisé de la Nature, qu'on puisse trouver dans toute l'*Europe*, après l'*Italie* & la *France*. Ils jouissent d'un air aussi doux & aussi tempéré, qu'on en puisse avoir au milieu de la *France*. En Hiver il gèle fort peu dans toute l'*Angleterre*, & en Eté la chaleur y est modérée, mais néanmoins dans un dégré assez grand pour meurir les fruits, que la Terre doit produire pour les besoins de l'homme. Il y a quelques exceptions à faire dans les Provinces élevées en Nord, & dans celles de la Principauté de *Galles*, mais nous parlons ici en général. Cette grande températu-re de l'air vient constamment des vapeurs que le Soleil y attire de l'Océan, dont l'*Angleterre* est environnée. Il est vrai aussi que ces mêmes vapeurs sont cause que le tems y est fort inconstant, & l'air un peu épais. L'hiver est le regne des brouillards & des pluyes; le tems est toujours couvert, toujours chargé, & l'on

y voit rarement le Soleil. On remarque à ce ſujet qu'un Ambaſſadeur d'*Eſpagne* ayant paſſé ſix mois à la Cour d'*Angleterre* ſans voir le Soleil, cela lui parût ſi ſurprenant, que quand il s'en retourna, il ne put s'empêcher d'en témoigner quelque choſe aux Courtiſans qui lui diſoient adieu : *Je vous prie*, leur dit-il, *d'aſſeurer le Roi vôtre Maitre de mes reſpects, & de ſaluer le Soleil de ma part, quand vous le reverrez.* Ces brouillards, ſouvent mal ſains, & ces pluyes fréquentes, ſont cauſe de pluſieurs rhumes & autres maladies fort dangéreuſes, particuliérement pour les Etrangers. Le Printems y eſt inconſtant plus qu'aucune autre ſaiſon de l'année, & l'on y voit ſouvent les quatre ſaiſons de l'année dans moins de vint-quatre heures, principalement dans le mois de Mars. Les Etez y ſont aſſez beaux, la chaleur n'y eſt point exceſſive, mais tempérée par les vents doux, par les fortes roſées, & par quelques pluyes, qui tombent de tems en tems, & même aſſez ſouvent. Par là même l'*Angleterre* en tire cet avantage, qu'on n'y entend pas ſi ſouvent gronder le tonnerre, qu'on n'y voit pas briller tant d'éclairs comme dans les autres Pays ; c'eſt par cette même rai-

ſon que l'*Irlande*, plus humide encore que l'*Angleterre*, eſt moins ſujette aux tonnerres, comme je le remarquerai en ſon lieu. L'Automne eſt humide & venteuſe, & après qu'il a plû long-tems, il vient toujours quelque vent qui deſſéche la terre. Comme l'*Angleterre* eſt toute environnée de la mer, auſſi les vents y regnent avec beaucoup de force. Le vent d'Eſt y amène ſouvent la pluye, contre ce qui ſe voit en d'autres Pays, & il eſt mortel aux plantes & aux fruits, ſur-tout dans le Printems, ſouvent même aux animaux. C'eſt une choſe ordinaire d'y éprouver de grands orages, & des vents furieux à châque Equinoxe de Mars & de Septembre: mais ce phénomene n'eſt pas particulier à l'*Angleterre*, on éprouve la même choſe le long des côtes de *France* & de *Hollande*, comme cela eſt arrivé entr'autres l'année derniére 1705. lors de l'Equinoxe du mois de Septembre. De tous les vents, ceux de la bande d'Oueſt ſont les plus opiniâtres, & particuliérement le Sud-Oueſt. Je crois que c'eſt la même choſe en *France*, & c'eſt peut-être pour cette raiſon que l'Empereur *Auguſte* bâtit autrefois un Temple dans la *Gaule*, à l'honneur du vent de Sud-

Sud-Oueſt. Avec tout cela l'air, à parler en général, eſt fort ſain par toute *l'Angleterre*, & une preuve de cette vérité, c'eſt qu'il n'y a point de Pays, où l'on voye plus de gens parvenir à un âge avancé. Il n'y a encore que dix ans, que la Societé Royale de *Londres* reçut avis de la Province d'*York*, qu'un nommé *Jenkins* y étoit mort âgé de 169. ans; & ces jours paſſés nous avons apris qu'un pauvre homme eſt mort dans ce Royaume âgé de cent trente-cinq ans, laiſſant cinquante enfans, qu'il a eus de cinq femmes.

Cette douceur, cette température de l'air contribue ſans doute beaucoup à la fertilité de la terre, qui eſt déjà naturellement bonne d'elle-même. L'*Angleterre* eſt un pays plat & uni, & à la reſerve de la Principauté de *Galles*, & des trois Provinces du Nord, qui ſont couvertes de hautes montagnes, dans tout le reſte on ne voit que de belles & de charmantes campagnes, entrecoupées de collines, & de quelques hauteurs, par-ci par-là, qui partageant le pays, comme des ondes ſur l'eau, ne ſervent qu'à le rendre plus agréable, par une varieté bien ménagée, qui plait aux yeux. Toutes ces

campagnes, si vous en exceptez quelques marais le long des côtes Orientales, & quelques bruyéres, comme celles de *Salisbury*, toutes ces campagnes, dis-je, sont extrémément fertiles, & produisent abondamment toute sorte de grains & de fruits, j'entens de ces fruits qui ne demandent pas une chaleur excessive, comme celle qu'on sent en *Espagne* & en *Italie*. Le froment y donne d'excellent pain, l'orge & le houblon servent à faire diverses espêces de biére, meilleures que toutes celles qu'on boit dans les *Pays-Bas* & dans l'*Allemagne*. S'il y a quelque champ, qui ne soit pas assez fertile, la terre produit d'elle-même un reméde excellent à ce défaut, en plusieurs endroits de la marne, en d'autres de la chaux, ou de la pierre à chaux. Les fruits sont d'un aussi bon goût que dans le milieu de la *France*, & l'on voit dans les jardins *Anglois* toutes les mêmes fleurs que dans ceux des *François*. Il se trouve aussi en *Angleterre* divers simples de grand usage pour la Médecine, & l'on y recueille, en quelques endroits, du safran. Mais y a-t-il aucun pays au monde qui ait autant d'eaux minérales, de bains chauds, & de fontaines médecinales, qu'il s'en trou-

trouve dans l'*Angleterre*. On peut ſe ſouvenir de toutes celles, dont j'ai fait l'énumeration, dont les diverſes proprietez ſont connues des Médecins du pays.

Comme les champs d'*Angleterre* produiſent toute ſorte de bon grain, auſſi les pâturages y ſont admirables, & de fort grande étendue, tellement qu'on y nourrit une infinité de troupeaux. C'eſt là que paiſſent ces bœufs, dont la chair eſt ſi tendre & ſi délicate, qu'on les apèle *la perdrix d'Angleterre* : c'eſt là encore que paiſſent ces brebis, dont la chair à la vérité n'a rien de conſidérable pour la délicateſſe, mais dont la laine, fine & douce, eſt l'un des plus grands thréſors de l'*Angleterre*, par le moyen des draps, qui s'en font, & qu'on tranſporte en divers endroits, non de l'*Europe* ſeulement, mais du Monde entier, comme dans l'Orient, dans la *Turquie* & dans la *Perſe*. On eſtime que la douceur & la fineſſe de cette laine viennent en partie de la bonté des herbages, en partie de la douceur de l'air, en partie auſſi de ce que les brebis paiſſent ſans crainte à la campagne, jour & nuit, n'ayant pas à aprehender les loups, qui, comme châcun ſait, ont éte exterminez de l'*An-*

gleterre. On en atribue la cauſe au Roi *Edgar*, qui, dans le milieu du x. Siécle, impoſa pour tribut aux *Gallois* trois cens têtes de loups ; ce qui les obligea de faire ſi bonne diligence à les chercher juſques dans leurs taniéres, qu'au bout de quelques années on n'en vit plus dans toute l'*Angleterre*, ſoit que la race en fut véritablement éteinte, ſoit que ceux qui demeuroient de reſte ſe fuſſent refugiez en *Ecoſſe*. Quelques Ecrivains ont atribué cela peu judicieuſement à la nature de l'air d'*Angleterre*, comme ſi les loups n'y pouvoient pas vivre ; mais ils ſe ſont groſſiérement trompez, car les loups ont été long-tems dans tout le Royaume, & depuis l'invaſion des *Saxons*, le pays ayant été dépeuplé, ſoit par les batailles, ſoit par la fuite des anciens habitans, ces animaux voraces y faiſoient beaucoup de ravage. Ajoutez à cela qu'il y a quantité de loups en *Ecoſſe* & en *Irlande*, dont l'air n'eſt pas fort différent de celui d'*Angleterre* ; & que même il arrive quelquefois que des loups paſſent d'*Ecoſſe* en *Angleterre*, mais d'abord qu'on s'en aperçoit, on leur donne tellement la chaſſe, qu'on en a bien-tôt netteyé le pays.

Les

Les *Anglois* ont toutes les mêmes sortes d'animaux privez qu'on a dans les autres Pays; mais ils ont, entr'autres, les dogues, cette eſpêce de chiens, puiſſans & vigoureux, qui eſt particuliére à l'Ile de la *Grande Bretagne*: chiens, qui n'ont pas leurs ſemblables dans l'*Europe* pour la force & l'adreſſe, bien que leur taille ne ſoit pas des plus hautes. Ce ſont ces chiens qu'on fait batre contre les Taureaux, & contre les Ours, & qui donnent ſouvent un agréable divertiſſement aux ſpectateurs par leurs beaux tours d'adreſſe. Pour ce qui eſt des animaux ſauvages, on n'y en a pas de fort mauvais; ce ſont tous des animaux deſtinez au plaiſir de la chaſſe. Les Bois, les Forêts, les garennes ſont peuplées de cerfs & de daims, de liévres & de lapins, & de quantité de volaille; mais on n'y trouve pas de ces animaux ſauvages, dont les montagnes de la *France* & les *Alpes* ſont remplies, comme chamois, chevreuils, marmottes, ours & quelques autres. C'eſt déjà un grand avantage en *Angleterre*, qu'il ne s'y trouve ni loup ni ours, animaux fort rapaces & très-mal-faiſans; c'en eſt un ſecond, qu'il y ait très-peu d'inſectes & d'animaux vénimeux, comme de crapauds & de ſerpens.

 Ou-

Outre les champs & les pâturages, qui ſont deux ſources des richeſſes de l'*Angleterre*, elle en a encore une troiſiême, je veux dire les mines ou miniéres, qui ſont répandues en diverſes Provinces. Il y a les mines d'étain de la *Cornouaille*, qui fourniſſent de ce métal toute l'*Angleterre*, & une bonne partie de l'*Europe*; c'eſt de là que vient cet étain fin, qu'on prendroit preſque pour de l'argent. On a les mines de plomb du Comté de *Darby*, celles de cuivre du Duché de *Cumberland*, & diverſes mines de fer, mais qui, ſelon le jugement des eſprits ſpéculatifs, aportent plus de perte que de profit, parce qu'il faut trop conſumer de bois dans les forges de fer. On trouveroit auſſi diverſes mines d'argent dans la *Cornouaille*, dans le Duché de *Lancaſtre* & dans l'Evêché de *Durham*, ſi l'on vouloit ſe donner la peine d'y travailler; mais bien qu'un Auteur célébre ait écrit qu'elles *ſont plus riches que celles du* Potoſi *& des Indes Occidentales*, on n'en a pas tout-à-fait la même opinion à la Cour, & l'on ne trouve pas à propos d'en faire la dépenſe, crainte qu'elle n'aille plus loin que le profit qu'on en pourroit tirer. Après les mines de metaux, il y

a

a celles de charbon fossile, ou charbon de terre, qui sont d'un si grand avantage, qu'on ne brule presque autre chose par toute l'*Angleterre*, tellement que ce commerce est d'une très-grande étendue, & par consequent d'un très-grand revenu. Ce charbon jette une odeur desagréable pour ceux qui n'y sont pas acoutumez, & leur donne aussi à la tête, mais les *Anglois*, qui sont élevez à cet usage, s'en trouvent si bien, qu'ils ne croyent pas que le feu de bois vaille, je ne dirai pas *mieux*, mais seulement *autant*. Ils auroient d'ailleurs assez de bois à bruler, mais ils aiment mieux le garder pour bâtir. Cependant le feu Roi *Guillaume* III. ne s'acommodoit point de ce charbon de terre, c'est pourquoi il faisoit venir des batelées de tourbes de la *Hollande* pour l'usage de sa Maison. Pour conclurre, & ramasser en peu de mots les avantages de l'*Anglet rre*, disons qu'il n'y a que fort peu de bêtes malfaisantes, que les chams y sont très-fertiles, & raportent de fort bon grain, que les pâturages y sont excellens, qu'on mange en *Angleterre* de fort bon pain, & d'excellente viande, que l'air y est doux, que la campagne y est charmante & toujours couverte de verdure, & que les eaux,

dont

dont l'*Angleterre* eſt environnée & arroſée, non ſeulement la fourniſſent abondamment de toute ſorte de bons poiſſons de mer & de riviére, mais encore ſervent merveilleuſement au commerce par le moyen de la Navigation. Il y a diverſes groſſes riviéres en *Angleterre*, qui ſont navigables, ſinon en tout, du moins en partie. Outre la *Tamiſe*, dans laquelle la marée monte quatre-vints milles, ſavoir vint-milles au deſſus de *Londres*; le *Medway* dans le Comté de *Kent*, la *Severne* dans le Duché de *Gloceſter*, la *Tweede* aux frontiéres d'*Ecoſſe*, l'*Ouſe* & le *Humber* dans le Duché d'*York*, la *Trent*, la *Tees* & la *Tyne* toutes trois dans le Nord de l'*Angleterre*, ſont toutes des riviéres navigables. La mer forme divers Golfes, Bayes & Anſes, en divers endroits des côtes d'*Angleterre*, qui ſont tout autant de bons ports, particuliérement aux côtes Méridionales. Autrefois on avoit planté des vignes en pluſieurs lieux des Provinces Méridionales, & les Auteurs, qui ont vécu dans ces tems-là, nous aſſeurent que le vin qu'on en tiroit, étoit aſſez doux & paſſablement bon; mais ſoit par la pareſſe des habitans, ſoit parce qu'on a jugé, qu'on pourroit faire un meilleur uſa-

uſage de la terre, les vignes ont été toutes négligées & arrachées, depuis environ trois cens ans, & à la reſerve de quelques treilles, que les gens riches entretiennent par curioſité dans leurs jardins, il ne croît plus de raiſin en *Angleterre*. On y voit du vin, mais on le fait tout venir des Pays étrangers, un peu de la *France*, & la plus grande partie du *Portugal* & de l'*Eſpagne*; & il y eſt de beaucoup plus cher qu'en *Hollande*. La boiſſon ordinaire eſt la biére, qu'on fait diverſifier en mille maniéres; j'ai déjà fait mes réflexions ailleurs ſur le mal ou le bien, qui peut revenir de cet uſage, c'eſt pourquoi je n'y reviendrai pas.

Voilà en abrégé les principaux avantages qu'on tire du terroir du pays; les douceurs & les agrémens, qu'on trouve parmi ceux qui l'habitent, ne ſont pas moins conſidérables, j'en parlerai bientôt, après avoir ajouté une ſeule remarque, par où je finirai cet article. Pluſieurs ſavans Hommes ont cru que l'Ile de la *Grande Bretagne* n'a été qu'une Presqu'Ile dans le commencement du Monde, attachée au Continent de la *France*, & qu'elle en fut détachée par le Déluge, ou par quelque grand tremblement de terre.

On

On allègue pour exemple, l'Ile de *Sicile*, qui dans l'Antiquité la plus reculée étoit, dit-on, une Presqu'Ile atachée à l'*Italie*, & qui en fut aussi séparée par quelque tremblement de terre extraordinaire, tellement qu'on l'a nommée *Sicile*, du mot Latin *Secare*, qui signifie *couper*, comme pour marquer qu'elle avoit été en quelque façon *coupée* d'avec le Continent par quelque violent effort. On pourroit encore allèguer l'exemple de l'Ile de *Wight*, qui étoit encore une Presqu'Ile durant le tems du reflux, il y a deux mille ans, comme nous l'avons remarqué ci-dessus. On aporte pour preuves, le peu de largeur du Détroit qui sépare l'*Angleterre* de la *France*, le peu de profondeur de son canal, & la ressemblance des côtes voisines dans les deux Royaumes. Pour ce qui est de la largeur, il n'y a que sept lieues de trajet de *Douvres* à *Calais*: quant à la profondeur, le milieu n'a pas plus de vint-cinq ou vint-sept brasses d'eau, & même justement à moitié chemin de *Calais* à *Douvres* on rencontre un banc de sable, qui n'a qu'à peine trois brasses d'eau dans le tems du reflux. Il est vrai aussi que la mer est beaucoup plus profonde aux deux côtez. Enfin ce qui for-

fortifie beaucoup cette conjecture, c'eſt que les rochers, qui bordent les côtes voiſines dans les deux Royaumes, ſont de même matiére, de même hauteur, & de même couleur. Lors que ce fait ſera une fois bien éclairci, ce ſera un puiſſant préjugé en faveur de cette opinion. Pour ce qui regarde l'argument tiré du banc de ſable, qui occupe le milieu du Détroit, on peut croire qu'il eſt p oduit par la grande agitation des marées oppoſées, qui viennent l'une de l'Oueſt & l'autre de l'Eſt, & qui venant à ſe rencontrer ſe choquent avec beaucoup de violence, & remuent la mer jusqu'au fond. J'en laiſſe le jugement à de plus habiles que moi.

Des mœurs des Anglois, *de leurs maniéres de vivre, de leur langue, de leurs divertiſſemens, de leur commerce, & de leurs Sciences.*

Si l'on a beaucoup de bien à dire de l'*Angleterre*, il n'y en a pas moins à dire du peuple qui l'habite. Les *Anglois* ſont, généralement parlant, de belle taille, bien faits, beaux, le teint blond, ſouples, forts & robuſtes, particuliérement

ment dans les Provinces du Nord & de l'Oueſt. La nature de l'air, qu'ils reſpirent, humide & tempéré, fait que leurs femmes ſont fecondes, en ſorte que l'*Angleterre* eſt parfaitement bien peuplée; comme l'on compte qu'elle contient environ trois millions d'arpens de terre, auſſi dans un dénombrement, qui s'eſt fait depuis peu dans ce Royaume, on a trouvé deux millions deux cens trente-trois mille quatre cens vint familles, de ſorte qu'il n'y a guères moins de familles qu'il y a d'arpens de terre, ce qui doit paroitre incroyable. Si, après cela, l'on veut ſavoir le nombre des habitans de l'*Angleterre*, on peut ſuppoſer que toutes les familles, l'une portant l'autre, font le nombre de cinq perſonnes, ainſi multipliant par cinq le nombre de familles, que je viens d'indiquer, l'on trouveroit qu'il y a dans ce Royaume onze millions d'ames, cent ſoixante-ſept mille & cent. Cette même température de l'air d'*Angleterre* fait que les eſprits n'ont pas tout le feu des *Francois*, ni la lenteur de quelques peuples du Nord, mais une vivacité modérée, également propre & pour la guerre & pour l'étude. C'eſt cette conſtitution qui fait ces eſprits profonds qu'on voit

voit en *Angleterre*, capables des méditations les plus longues & les plus abſtruſes, qui ſervent tant à l'avancement des Sciences. Mais comme toutes choſes ont leur mauvais côté, c'eſt de là que vient auſſi cette humeur noire & mélancolique, qu'on voit en pluſieurs, qui ne dérident jamais le front, & qui ſe portent à des imaginations, ſouvent même à des actions étranges, jusques-là qu'il n'eſt pas fort rare en *Angleterre* de voir des gens, qui, ennuyez de cette vie, abrégent leurs jours par le fer, par la corde, ou par l'eau, ſelon que leur cervelle malade leur dicte; choſe étrange, & qui n'arrive preſque jamais dans les Pays, qui ſont au Midi de l'*Angleterre*! Il en eſt de même dans la guerre. Une ardeur précipitée ne les pouſſe point étourdiment au péril, mais ils l'enviſagent meurement, ils le vont chercher alaigrement, & quand ils y ſont une fois, ils ne ſavent pas reculer, mais ſuivent toujours leur pointe. Remplis d'un courage extraordinaire, qui leur fait mépriſer la mort, & affronter les plus grands dangers; ſoutenu d'une grande ſoupleſſe de corps & de la force d'un bras nerveux & bien nourri, ils ſe rendent rédoutables à leurs ennemis, par-tout où

ils ſe rencontrent, & ſoutiennent parfaitement bien la juſte réputation qu'ils ſe ſont aquiſe depuis pluſieurs ſiécles, d'être l'un des prémiers peuples de l'*Europe* pour la valeur. Ils l'ont aſſez fait connoitre dans toutes les guerres qu'ils ont eu à ſoutenir hors de leur Ile, particuliérement en *France*, dans les *Pays-Bas*, & dans l'*Allemagne*; ils n'en font pas moins aujourd'hui dans la guerre préſente, & l'on peut dire, ſans rien avancer contre la vérité, que c'eſt à leur valeur en partie, que de belles Provinces d'*Allemagne* doivent leur ſalut, la moitié de l'honneur en étant juſtement dû aux troupes de L. H. P. *les Etâts Généraux des Provinces Unies*.

Comme ils ſont braves & courageux, auſſi ſont-ils honêtes, civils, affables, généreux, & bons amis. On les accuſe de fierté & d'incivilité, mais cette accuſation eſt fondée ſur ce qu'on ne les connoit pas bien. Leur fierté, pour l'ordinaire, eſt plûtôt dans leur tempérament que dans leur cœur, je veux dire que comme ils ſont d'un naturel froid à l'abord & reſervé, ils paroiſſent fiers ſans l'être dans le fond. Leur civilité eſt de la même nature, elle ne ſe répand point

en ces enfilades de complimens, & ces contorſions meſurées, qui font ſouvent tout l'eſſentiel de la civilité *Françoiſe*, mais ils s'abordent ſans façon, & ſans ſe gêner réciproquement par des formalitez inutiles. Il n'y a pas de peuple, qui puiſſe diſputer aux *Anglois* le prix de la générofité. Elle paroit, par exemple, en ce que jamais ils ne permettront qu'un homme ſoit opprimé par un plus puiſſant, qui ait pris ſon avantage, de ſorte qu'on ne voit pas parmi eux autant de ces actions qui tiennent de la lâcheté, comme on en voit ailleurs. Elle paroit encore par la conſtance & l'activité de leur amitié. Dès qu'un *Anglois* a pris un homme en amitié, fut-il le plus inconnu de tous les hommes, il ne l'abandonnera jamais dans un malheur, & ſa bourſe lui ſera toujours ouverte. Comme ils ſont riches, qu'ils ont un bon pays, auſſi font-ils un bon uſage de leurs commoditez & de leurs richeſſes. On peut mettre ici ſur le compte de leur générofité, la charité ſignalée qu'ils ont déployée, entre tous les Réformez de l'*Europe*, envers les pauvres *François* Réfugiez, qu'une effroyable perſécution a jettez dans ce Royaume. Rien de plus tendre que la cordialité

avec laquelle on les a reçus, rien de plus généreux que l'empressement de la Nation, soit en particulier, soit en public, à procurer à ces Confesseurs de J. C. les moyens de vivre doucement dans leur honorable exil. Que n'aurois-je pas à dire, des contributions extraordinaires, qui ont été faites à cette occasion, ou en d'autres semblables, par divers particuliers? mais ce sont des choses qu'une modestie Chrétienne cache avec autant de soin, que la charité a d'empressement pour les faire. Cependant il y en a toujours quelqu'une que leur grandeur découvre, plûtôt que le temps. Par exemple dans cette Année 1706. le Parlement ayant résolu de créer un fonds de deux millions cinq cens soixante & quinze mille livres sterlings de rentes viagéres, une Dame de qualité, habitante à *Londres*, y mit quinze cens * livres sterlings pour l'usage des pauvres de sa Paroisse; & quelques semaines après, comme on faisoit une Collecte, pour dédommager les pauvres gens de *Newis* en *Amerique*, pillez par les *François*, une Dame, peut-être la même, y mit cinq cens Guinées. Ce sont là de ces sortes de bonnes œuvres,

* C'est dix-neuf mille cinq cens livres de *France*.

vres, qui ſont la pierre de touche des véritables gens de bien ; parce que ſe faiſant en ſecret, & n'ayant aucun éclat, qui attire les yeux, & gagne l'eſtime des hommes, il n'y a qu'une vertu ſolide, qui puiſſe inſpirer la penſée d'en faire, & les Hypocrites ne vont jamais juſques-là. Quelle généroſité ne paroit-il pas encore dans tant de riches & de magnifiques fondations, qu'on voit en divers lieux d'*Angleterre*, particuliérement à *Londres*, à *Oxford* & à *Cambridge* ? Le Lecteur peut ici rapèler dans ſon eſprit le ſouvenir de tant de beaux Collèges & d'autres Edifices publics, qu'on voit dans ces trois villes, dont la plûpart ſont autant de beaux Palais ; cependant il n'y en a tout au plus que cinq ou ſix, qui ayent été fondés par des Rois ou des Reines, tous les autres ſont des ouvrages de la généroſité de quelques particuliers. Où verra-t-on un homme, comme un *Thomas Gresham*, qui ſeul a fondé cinq Hôpitaux bien rentez, un Collège public, & un bel édifice, tel qu'étoit l'ancienne Bourſe Royale à *Londres* ? Les *Anglois* ont encore cela de bon, qu'ils ſe donnent tout entiers aux choſes auxquelles ils ſe deſtinent, ils ne ſavent ce que

c'eſt que de biaiſer ou de barguigner ; mais ils vont droit à leur but, bon ou mauvais, c'eſt la même choſe, de là vient qu'on dit d'eux, qu'ils ſont ou tous bons, ou tous méchans. Comme ceux qui prennent le mauvais parti, l'embraſſent & le ſuivent tout du long, auſſi voit-on au contraire dans l'*Angleterre* des perſonnes de l'un & de l'autre Sexe, qui ſont des modèles vivans de piété, de ſageſſe & de probité.

Je n'en dirai pas davantage au ſujet des mœurs de nos *Anglois*, il faut dire quelque choſe de leur maniére de vivre, de leurs divertiſſemens & de leur Langue. Les *Anglois* ont la réputation d'être gros mangeurs, grands carnaciers, & il en eſt quelque choſe : après le pain, la chair de leurs bœufs & de leurs moutons, rôtie ou bouillie, eſt leur mets ordinaire, avec ce qu'ils apèlent *English Pudding*, qui eſt un mets particulier, inconnu aux autres peuples, & qu'on voit preſque toujours en *Angleterre* dans toutes les bonnes tables. Ils ne font pas un ſi grand uſage de ragoûts comme les *François*, bien que depuis la diſperſion de ces derniers il y ait pluſieurs Grands Seigneurs, qui ont voulu que leur table fut ſervie à la

la *Françoiſe*. Ils ont du vin d'*Eſpagne* & de *Portugal*, & en tems de paix, de celui de *France*; mais le breuvage ordinaire de toute la Nation eſt la biére, qu'ils ſavent diverſifier en vint maniéres différentes, pour l'uſage de toutes ſortes de perſonnes. Il y en a de douce, il y en a de forte, il y en a qui eſt faite ſans houblon, il y en a qui a la force de l'eau de vie, dont une goutte, repandue ſur le feu, s'enflamme d'abord. Le charbon de terre & en quelques endroits les tourbes, ſont la matiére ordinaire de leur feu; il n'y a qu'un petit nombre de lieux, où l'on brule du bois, & quelques Grands Seigneurs, qui s'en ſervent pour le feu de leur chambre. Comme l'air eſt fort tempéré en *Angleterre*, & que les hivers n'y ſont pas rudes, on ne s'y ſert pas de poeles, comme en *Allemagne*, mais on a des chambres à feu.

Les *Anglois* ont un grand nombre de divertiſſemens, dont la plûpart leur ſont communs avec les autres peuples de l'*Europe*, les autres leur ſont particuliers. Il n'eſt pas néceſſaire de parler des divertiſſemens connus au delà de la mer, tout le monde les connoit aſſez, mais entre ceux qui ſont particuliers aux *Anglois*,

on peut compter les combats des Coqs, ceux des Taureaux contre les Dogues, ceux des Ours contre les mêmes, & quelquefois ceux des Taureaux contre des Ours, & généralement tout ce qui s'apèle *fighting*, *combat*, est pour eux un divertissement singulier: on dresse des amphithéatres pour ces sortes de jeux, & ils sont toujours remplis de spectateurs. Quand on fait combatre un Taureau contre un dogue, on atache le Taureau par la corne à une corde de quinze piés de long, dont un bout est lié à un pôteau dans le milieu de la place du combat, tellement qu'il a un espace de trente piés de diamétre pour s'agiter & pour combatre; le dogue tâche de le prendre par dessous le ventre, ou par les parties, & quand cela arrive, le Taureau pousse des mugissemens horribles; mais il arrive aussi quelquefois que le Taureau, enlevant le dogue de ses cornes, lui fait faire un saut de trente piez en l'air, d'où retombant il se fracasseroit, s'il n'y avoit des gens qui se mettent dessous, pour le recevoir mollement. Quand le dogue a saisi une fois le Taureau bien serré par quelque endroit, il ne lâche jamais prise, non pas même quand on lui cou-

couperoit les quatre jambes; le Taureau s'agite, se demene, & fait brandiller le dogue comme une plume; on est obligé, pour faire lâcher prise au dogue, de lui fourer une perche à travers la geule, & de la lui ouvrir de force; mais quelquefois il tombe de lui-même, parce qu'il emporte la piéce. Ci-devant on voyoit fréquemment à *Londres* des Gladiateurs, non pas forcez comme ceux des anciens *Romains*, mais absolument volontaires, qui assembloient le peuple à son de tambour, & donnoient pour de l'argent le spectacle d'un duel, où l'on combattoit de taille; à la vérité ces misérables avoient soin de ne se pas faire grand mal, mais comme les spectateurs vouloient, pour leur argent, voir un combat en forme, où il y eut du sang répandu, ils étoient obligez quelquefois de jouer un peu rudement, & se faisoient de vilaines estafilades. Nonobstant la Sainteté du Christianisme, qui déteste le sang, le peuple étoit enchanté de ces spectacles, ils se faisoient publiquement au vû & sû de tout le monde, & étoient tolérez. Même jusque dans le Siécle XVI. il ne se passoit point de fête, point de Nôces de Grand Seigneur, où l'on ne

vit des Gladiateurs. Depuis vint ans en çà cet abus a été un peu modéré, & l'on n'en voit plus tant. La lutte d'homme à homme est encore un divertissement ordinaire aux *Anglois*, & l'un de leurs spectacles; de là vient qu'ils sont ordinairement si souples, si adroits, & si habiles lutteurs. Je m'imagine qu'ils ont pris cela des anciens *Bretons*, car on remarque que les peuples de l'Ouest, & les habitans de la *Baße Bretagne* en *France*, sont aussi grands lutteurs. La course est une troisiême espêce de divertissement particuliére aux *Anglois*. Les courses de chevaux sont parmi eux un Spectacle Royal : elles se font ordinairement dans la Plaine de *Newmarket*, & l'on y voit toujours venir la Haute Noblesse, & tous les Gentilshommes du voisinage. Dans toutes sortes de spectacles, soit de combats de bêtes, soit de lutte d'hommes, soit de course de chevaux ou d'hommes, chaque spectateur s'interesse pour l'un ou l'autre des Acteurs; il se fait de grands paris, & il n'est pas rare de voir de Grands Seigneurs parier jusqu'à deux mille livres Sterlings, qui font vint-six mille livres de *France*. Il faut avouer que tous ces spectacles sont

beaux,

beaux, (si vous en exceptez celui des Gladiateurs) celui de la course des chevaux est magnifique, mais il faut être bien monté pour le voir, car les chevaux, qui courent à l'envi, vont d'un si grand train, qu'on les a bien-tôt perdus de vue. L'*Angleterre* nourrit des chevaux si vites à la course que cela n'est pas concevable : on en voit qui font sept lieues de chemin dans l'espace d'une heure. Il se trouve aussi des hommes, qui courent fort bien, & l'on voit des coureurs, qui peuvent faire quatre lieues de chemin dans une heure. Il est même tellement naturel aux *Anglois* de courir, qu'il n'y a pas jusqu'au moindre Paysan, qui voyageant ne fasse galoper son cheval : de là vient qu'on dit ordinairement parmi les Etrangers, que l'*Angleterre* est l'Enfer des chevaux, comme elle est le Paradis des femmes.

A propos des femmes, ce seroit leur faire tort, que de finir cet article sans parler d'elles. Un esprit tourné au badinage auroit ici un beau champ : la bonne grace & la beauté de nos *Angloises* lui inspireroient mille belles pensées, qu'un cerveau froid comme le mien est incapable de produire. Elles ont beaucoup d'avan-

d'avantages & de douceurs ; leurs chers Epoux, comptant uniquement ſur leur vertu, leur laiſſent une douce & honête liberté, & leur abandonnent le ſoin de la maiſon. On les traite par-tout avec beaucoup d'égard & de reſpect, mais, s'il en faut croire un Galant Auteur, *on ne leur fait ni tant de bien, ni tant d'honneur qu'en mérite leur beauté, leur bonne mine, leur propreté, & l'admirable aſſemblage de tous leurs charmes.* Ces égards, qu'on a pour elles, & la liberté, dont elles jouiſſent, ont donné lieu à ce Proverbe, commun parmi les *Italiens* : Que s'il y avoit un pont ſur la mer pour paſſer en *Angleterre*, toutes les femmes de *l'Europe* y courroient : mais ſi cela étoit, il y a bien de l'aparence que les *Italiennes* ſeroient les prémiéres à y courir, parce que les autres ne s'en ſoucieroient peut-être pas tant, ayant aſſez de liberté chez elles, du moins en *France*, en *Hollande*, & en quelques autres Pays. Les *Angloiſes* ont ordinairement une taille avantageuſe, le teint extrémément blanc & vif, l'œil doux, & les maniéres fort agréables. Tout cela eſt ſoutenu d'une grande propreté, de beaucoup d'enjoûment & d'honêteté. Elles aiment à ſe parer, ce qui

eſt

eſt fort naturel aux femmes, elles prennent les modes *Françoiſes*, & raffinent par deſſus, tant bien que mal; leurs habits ſont riches & magnifiques, peut-être même un peu trop, & l'on pourroit apèler cela luxe & folle dépenſe, mais des ſpéculatifs prétendent qu'on le permet ainſi par raiſon d'Etat, pour le bien du commerce. Il n'en eſt pas de même des hommes, ils ſe mettent fort ſimplement. Un habit propre, du linge blanc & fin, ſont toute la dépenſe qu'ils font en ajuſtement; la propreté étant une qualité eſſentielle pour leur plaire.

Pour dire quelque choſe de la Langue *Angloiſe*, elle eſt un composé de *Saxon*, de *Normand* ou *vieux Gaulois*, de *Latin*, de *Grec*, de *Danois*, & d'*ancien Gaulois* ou *Breton*. J'apèle *ancien Gaulois* la Langue que parloient les anciens habitans des *Gaules* & de la *Grande Bretagne*, il y a deux mille ans, qui eſt demeurée en uſage, quoiqu'un peu changée, dans le Pays de *Galles*, & dans la *Baſſe Bretagne* en *France*. J'apèle au contraire *vieux Gaulois* la Langue qu'on parloit en *France* il y a quatre ou cinq cens ans, qu'on nomme autrement le *vieux Roman*. Lors que les *Saxons* vinrent en *Angleterre*, ils y apor-

aportérent leur Langue, & le peu de commerce qu'ils eurent avec les *Gallois*, fit qu'il n'empruntérent pas beaucoup de mots d'eux. Dans le XI. Siécle *Edouard le Confesseur*, le dernier Roi de la race des *Saxons*, ayant passé la meilleure partie de sa vie dans la Cour du Duc de *Normandie*, y prit la Langue du Pays, qui étoit un *François* encore rude & tout informe : quand il vint en *Angleterre*, pour monter sur le throne, auquel il fut apèlé l'An 1043. il y aporta cette Langue *Françoise*, & comme il vint acompagné d'un grand nombre de Seigneurs *Normans*, cette Langue fut le langage de la Cour, & tous les Courtisans se faisant un devoir d'imiter le Prince, le *Saxon* fut relegué parmi le vulgaire, & dans les lieux les plus éloignez de *Londres*. Vint-trois ans après, *Guillaume* le *batard* Duc de *Normandie* étant monté sur le throne d'*Angleterre*, y introduisit encore mieux sa Langue, le pays fut rempli de Seigneurs *Normans*, qui la répandirent en tous lieux, *Guillaume* le *Conquérant* donna ses Loix aux *Anglois* en cette Langue, & elle s'est si bien conservée qu'elle est encore aujourd'hui le langage des Loix ; on les étudie dans cette Langue,

gue, on écrit même ſur le Droit en cette Langue, ce qui paroitroit incroyable aux Etrangers, s'il ne voyoient les Livres imprimez. Imaginez-vous un Livre écrit en *François*, mais en un *François* tel qu'on le parloit il y a ſix cens ans, c'eſt un jargon, dont les *François* même n'entendent pas la moitié. Pendant quatre ou cinq Siécles le *François* fut la Langue dominante, c'étoit en *François* qu'on plaidoit, qu'on prêchoit, & qu'on dreſſoit tous les Actes des Parlemens, & cet uſage a duré juſqu'au regne d'*Henri* VII. vers la fin du XV Siécle. Cependant la Langue *Saxonne* ſe corrompoit inſenſiblement, les *Danois*, qui avoient regné en *Angleterre* avant les *Normands*, y avoient déjà introduit beaucoup de mots de leur Langue; dans le XII. Siécle, les habitans des côtes Méridionales parloient encore le *Saxon* pur, comme le témoigne *Giraldus Cambrenſis*, qui écrivoit ſous le regne d'*Henri* II. mais peu de tems après, le *François* ſe répandant par-tout, il ſe fit un mélange de *Saxon*, de *Danois*, de *Normand* & de *François* plus nouveau, & il s'eſt formé de tout cela une Langue nouvelle, qui eſt devenue le langage de toute la Nation.

La

La Langue *Angloise* n'a pas la delicatesse de la *Françoise*, mais en recompense elle est plus abondante & plus riche. Tandis que les *François* sont atachez servilement à une Académie, qui leur impose des loix sur les mots, en sorte qu'ils n'osent presque pas hazarder un mot nouveau, quand même ils en ont bien besoin, si l'Académie ou l'usage ne l'a aprouvé : les *Anglois* au contraire, portant leur liberté jusques dans leur Langue, ne font aucun scrupule d'inventer de nouveaux mots, s'ils en ont besoin, & par là leur Langue est devenue, non seulement riche, mais aussi nerveuse, en telle sorte que les *Anglois* ont quantité de mots, qu'on ne sauroit exprimer en *François* que par une longue circonlocution. L'on n'a qu'à ouvrir un Dictionnaire *Anglois-François* pour s'en convaincre. Les habiles gens, qui ont écrit dans le dernier Siécle, ont beaucoup contribué à polir la Langue, tellement qu'elle est reduite à un petit nombre de régles, châtiée, & dépouillée de ce qu'elle avoit auparavant de rude & de grossier. On dit ordinairement qu'elle est plus agréable dans la bouche des femmes que dans celle des hommes, mais peut-être y a t-il un peu de prévention dans cette pensée.

On

On connoit assez bien le stile de Messieurs les Galans, pour savoir que toute sorte de Langue, quelque rude qu'elle soit, fut-ce le *Bas-Breton*, leur est agréable, quand elle sort d'une belle bouche, ou d'une bouche bien-aimée.

Si les *Anglois* tirent de grands avantages de leur Pays, ils profitent aussi de ceux des autres par le moyen du commerce. Environnés comme ils sont de la Mer de trois côtez, tous trois les plus avantageux pour une navigation profitable, ils ont chez eux un commerce florisant, qui s'étend dans toutes les parties de la *Terre Habitable*. Ils ont des Colonies dans quelques parties de l'*Amèrique*: la *Caroline*, la *Virginie*, l'Ile de *Jamaique* & quelques autres petites Iles sont à eux. Leur Compagnie des *Indes Orientales*, fondée sous le regne d'*Elisabeth*, a de grands établissemens dans la *Grande Asie*, & un Fort, nommé S. *Géorge*, bâti sur la côte de *Coromandel*, où demeure le Président de leurs factures. Il y a une Compagnie de *Turquie* ou du Levant, dont le commerce est dans la *Mèditerranée* & dans les Echèles du Levant: il y a la Compagnie d'*Afrique*, établie sous le regne de *Charles* II. dont le commerce s'étend depuis les Iles du *Cap-Verd* jusqu'au Cap de

Bonne-Espérance; il y a la Compagnie de *Moscovie*, qui négocie à *Archangel* dans les Etâts du *Czar*, & quelques autres Compagnies, qui toutes ensemble amenent en *Angleterre* les richesses de l'*Italie*, de l'*Espagne*, du *Portugal*, de la *Turquie*, des *Indes Orientales* & *Occidentales*, de l'*Arabie*, de la *Perse*, & de la *Moscovie*. D'autre côté les *Anglois* envoyent dans les pays étrangers, leurs draps de toute sorte, les meilleurs & les plus fins qu'il se fasse, les satins, les velours, les pannes, leur étain, leur plomb, leur bronze, leur charbon de terre, leur terre à foulon, leur safran, leurs harengs, diverses sortes de grains & quelques autres denrées.

Finissons par la Science des *Anglois*. Ce sujet demanderoit beaucoup d'etendue, s'il faloit le traiter comme il le mérite, mais je me hâte de venir à la conclusion, & j'abrége tant que je puis, pour ne pas trop grossir mon Ouvrage. J'ai déjà remarqué ci-dessus, que les *Anglois* sont d'un tempérament porté à la mèditation, fort propre à la culture des Sciences. Un Esprit superficiel, qui se contente d'effleurer les choses, ne fera jamais un savant Homme, & un Homme de ce genre ne pourra guères s'élever qu'au dessus

fûs du demi Savant. Les *Anglois* se choisissent un sujet, ils le mèditent avec attention, ils l'envisagent de tous les côtés, & le creusent profondément; par là ils poussent leurs connoissances fort loin, & s'aquiérent un savoir solide, qu'ils possedent bien, ayant leurs idées bien rangées, & bien liées dans leur esprit, faute dequoi la Science ne fait guères que des pedans, dont la cervelle a été apèlée, avec beaucoup de justesse, une Bibliothéque renversée. Il est vrai que l'*Angleterre* a été envelopée dans la barbarie, dont l'*Europe* entiére a été inondée pendant plusieurs Siécles, mais à cela près, & si vous en exceptez un Siécle ou deux, où le Monde a été plongé dans une ignorance déplorable, l'*Angleterre* a toujours eu des Ecrivains, qui se sont rendus célébres par leurs écrits. Elle a même cet avantage, après la *Gréce* & l'*Italie*, par dessus toutes les Nations de l'*Europe*, d'avoir eu la prémiére des Historiens, & d'en avoir un plus grand nombre que les autres. Mais depuis que les Sciences ont été cultivées dans l'*Europe*, que la barbarie & l'ignorance en ont été bannies, les *Anglois* se sont distinguez entre les autres par les progrez qu'ils y ont faits. La multitu-

titude de Sectes, qui les partagent, les ont obligez à étudier la Théologie à fond, à l'examiner soigneusement & de tous côtez, les controverses ont aiguisé les esprits, & les Théologiens *Anglois* se sont aquis la réputation, qu'ils possédent bien justement, d'avoir le mieux traité la Théologie. Leurs écrits sont judicieux, solides, & bien raisonnez. Comme on jouit en *Angleterre* d'une honête liberté de conscience, les esprits, n'étant pas gênez par la crainte d'une farouche Inquisition, cherchent la vérité toute seule, & non pas ce qu'il plait à leur parti de leur faire recevoir pour article de foi. C'est là ce qui fait les bons Théologiens, c'est là ce qui produit ces écrits excellens & nerveux, qui sont si bien goutez au delà de la mer. Ce n'est pas que parmi les *Anglois*, *Episcopaux* & *Presbiteriens*, il n'y ait des gens entêtez, & entêtez à la folie, (car où n'en voit-on pas?) mais je parle du général de la Nation. Il est vrai encore que d'un autre côté cette liberté de penser, de raisonner & d'écrire, produit aussi de mauvais effets; c'est de là que viennent tant de Sectes, la plûpart folles & extravagantes; c'est de là que viennent cette foule de pe-

tits

tits écrits hérétiques, qui inondent la République des Lettres, & attaquent l'Eglise. Mais qu'y feroit-on? tandis que les hommes seront hommes, ils abuseront des meilleures choses; cependant il ne faut pas ôter l'usage des bonnes choses, sous prétexte de l'abus qu'on en fait, ou qu'on en peut faire.

La Philosophie avec toutes ses parties, étant d'une nature à ne pas tant intéresser les esprits que la Théologie, leur laisse une ample liberté de méditer, & de raisonner à leur aise: aussi a-t-elle été cultivée avec aplication en *Angleterre*. Il s'est même formé à *Londres* & à *Oxford* une Société de Curieux, qui s'apliquent uniquement à faire des découvertes dans la Nature des choses; j'ai déja parlé de celle d'*Oxford*, je vai parler ici de celle de *Londres*.

Pendant le tems que l'*Angleterre* étoit en trouble, après la mort du Roi *Charles* I. & l'expulsion de toute la famille Royale, plusieurs personnes de mérite, considérables par leur Qualité, par leurs emplois, ou par leur savoir, se trouvérent ensemble à *Oxford*, & cherchant quelque occupation ou quelque amusement agréable, qui leur fit couler douce-

ment le tems pendant les désordres de l'Anarchie, ils se voyoient souvent dans le Collège de *Wadham*, chez le Docteur *Wilkins*. Leurs conférences n'avoient rien de gêné, ils se faisoient part reciproquement de toutes les découvertes qu'ils faisoient ou qu'on leur communiquoit sur la Nature, & raisonnoient ensemble sur ces découvertes. Les principaux de ces Messieurs étoient, le D. *Seth-ward*, qui fut ensuite Evêque d'*Excêter*, le D. *Wilkins*, qui fut aussi Evêque de *Chester*, Monf. *Boyle*, le Chevalier *Guill. Petty*, M. *Matthieu Wren*, le D. *Wallis*, le D. *Goddard*, le D. *Willis*, le D. *Bat-hurst*, le D. *Christophle Wren*, maintenant Chevalier, & Sur-Intendant des bâtimens de S. M. particuliérement de l'Eglise de S. *Paul*, M. *Rook* & quelques autres. Leurs conférences durérent jusqu'à l'An 1658. qu'ils furent apèlez en divers lieux du Royaume, & le plus grand nombre d'entr'eux venant à *Londres*, ils se rencontrerent dans le Collège de *Gresham*, aux leçons de Mrs. *Wren* & *Rook*. Ils eurent la satisfaction de voir plusieurs personnes de mérite se joindre à eux, & deux ans après le Roi *Charles* II. ayant été rapèlé sur le throne, & la tranquillité ré-

tablie

tablie par-tout, plusieurs autres personnes de mérite, qui avoient suivi ce Prince & qui étoient revenus avec lui, se joignirent aux prémiers. Le Roi, qui étoit fort curieux, & qui aimoit les Sciences, aprouvant le dessein de ces Messieurs, leur donna un Acte en date du 22. Avril 1663 par lequel il érigeoit une Compagnie sous le nom de *Société Royale*, lui donnant permission de s'établir un Président, deux Secrétaires, un Thrésorier, deux ou plusieurs Inspecteurs pour les expériences, d'avoir un Sceau commun, d'acheter des terres, d'avoir un ou plusieurs Imprimeurs & Graveurs; & de faire imprimer & graver tout ce qu'ils jugeroient à propos. Il s'en déclara le fondateur & le Patron, & lui donna les Armes qu'elle porte, qui sont de gueules à trois Lions d'*Angleterre* en chef, avec deux chiens de chasse pour supports, & une Aigle pour cimier, animaux qui ont raport à la Société, par leur sagacité. Depuis ce tems-là cette Illustre Compagnie a été toujours entretenue, & le sera jusqu'à la fin du Monde, selon toute apparence. Ses assemblées se forment réguliérement, & l'on y raporte les expériences qu'on a faites, ou les découvertes

qu'on

qu'on a reçues ſur la Phyſique & la Mechanique. On y reçoit les Savans de toute ſorte de Pays, de Réligion & de profeſſion indifféremment : on entretient commerce de lettres par toute la Terre, & l'on reçoit de tous les endroits de la Terre, des inſtructions ſur les merveilles de la Nature qui ſe préſentent. Tout ce qu'on propoſe dans ces Aſſemblées eſt examiné avec ſoin par la Compagnie, & ce qui eſt aprouvé eſt enregitré avec ſoin, pour ſervir de monument perpétuel & d'inſtruction à la Poſtérité. On tire un extrait des regitres de la Société, qui eſt publié réguliérement ſous le nom de *Tranſactions Philoſophiques*. On ne ſauroit exprimer l'avantage qui revient à la Société d'un établiſſement ſi utile ; combien de belles choſes, de choſes merveilleuſes on a apriſes par les rècherches infatigables de ces Meſſieurs, combien de vieilles erreurs ont été arrachées des eſprits des hommes par la découverte & la démonſtration de la vérité, outre l'avantage qui en reſulte pour perfectionner la Navigation. Ces Meſſieurs, comme je l'ai déjà remarqué ci-devant, s'aſſemblent ordinairement à *Londres* dans le Collège de *Gresham* : ils ont formé une

Bi-

Bibliothèque, qui a été considérablement accrue par les donations de plusieurs généreux particuliers ; entr'autres du feu Duc de *Norfolk*, qui leur a laissé la sienne toute entiére en mourant. Ils sont en possession de la grande & fameuse Bibliothèque du Chevalier *Cotton*, & d'un beau cabinet de raretez de la Nature, dont un M. *Colwal* leur a fait présent. Puisse cette belle & glorieuse Société prosperer à jamais, & répandre perpétuellement par tout l'Univers la lumiére de ses riches découvertes & de ses utiles productions !

Toutes les autres Sciences, qui sont une dépendance de la Philosophie, ou qui y ont quelque raport, ont profité des lumiéres de la Société, je veux dire l'*Astronomie*, la *Médecine*, la *Géographie*, & les *Mathématiques*, qui en sont la plus noble partie. Le Droit seul n'a pas fait de si grands progrès que les autres Sciences, parce qu'en *Angleterre* on s'atache plûtôt à l'Etude des Loix du pays, qu'à celle du Droit *Civil* ou *Romain*. Je craindrois de faire tort aux Savans de ce Royaume, si nommant les uns j'oubliois les autres ; mais comme leur réputation ne dépend pas de moi, & qu'elle est assez

bien établie par leurs Ouvrages, je me hazarderai de présenter ici à mes Lecteurs une liste des plus habiles Hommes, que l'*Angleterre* a produits en toute sorte de Sciences, non pas de tous, mais seulement de tous ceux que ma mémoire me pourra fournir; avertissant par avance, qu'on se tromperoit fort grossiérement, s'il n'y avoit eu ci-devant & s'il n'y avoit maintenant d'autres habiles gens que ceux que je nommerai. Il n'est pas fort nécessaire de remonter aux Siécles les plus reculez, pour faire ressouvenir, qu'on a vû en *Angleterre*, un *Gildas* Historien ancien, qui vivoit dans les V. & VI. Siécles, un *Bede*, qui a été la lumiére des Siécles VII. & VIII. un *Alcuin*, le plus savant Homme du VIII. Siécle, qui eut l'honneur d'être apèlé en *France* par *Charle-Magne*, & qu'on peut regarder comme le fondateur de l'Université de *Paris*, & dans les Siécles suivans, un *Jean Duns*, surnommé *Scot*, un *Ockham*, un *Thomas Bradwardin*, surnommé le *Docteur profond*, un *Alexandre* de *Hales*, & plusieurs autres; parlons seulement de ceux qui ont parû depuis la Réformation. Que de grands, que de profonds Théologiens n'a-t-on

pas

pas vû en *Angleterre* ? *Cranmer* Archévêque de *Cantorbery* & Martyr, *Jewell* Evêque de *Salisbury*, *Taverner* Auteur de la Traduction *Angloiſe* de la Bible, la prémiére qu'on ait vue en *Angleterre*; *Baxter*, Auteur excellent pour la Morale, *Presbytérien*, le D. *Hammond* Epiſcopal ardent, mais habile d'ailleurs, le feu Evêque de *Worceſter* le D. *Stillingfleet*, le feu Archévêque de *Cantorbery* le D. *Tillotſon*, & une infinité d'autres. Que n'aurois-je pas à dire de tant d'illuſtres Prélats, qui gouvernent l'Egliſe *Anglicane*, des deux Archévêques, qui ſont à leur tête, les R. R. P. P. *Thomas Tenniſon*, Archévêque de *Cantorbery*, & *Sharp*, Archévêque d'*York* ? Je n'aurois guères un moindre dénombrement à faire dans l'Egliſe *Presbytérienne*, qui conſtamment eſt conduite par des Miniſtres éclairez, ſavans, & zèlés.

Si nous paſſons à la Philoſophie, nous avons auſſi de grands noms à préſenter aux Lecteurs. Le Chevalier *Roger Bacon*, Chancelier d'*Angleterre*, ſous le regne d'*Elizabeth*, peut avec juſtice être regardé comme le prémier, qui écartant le fatras de l'Ecole, ait apris à ſes compatriotes à étudier la Nature, & à

 phi-

philoſopher avec examen, ſans recevoir ſervilement les déciſions d'un Docteur. Après lui l'on a vû le D. *Wallis*, Mathematicien conſommé, qui a publié encore un Ouvrage nouveau à l'âge de quatre-vingts quatre ans; le célébre *Hobbes* ſon antagoniſte, aſſez connu par ſes opinions monſtrueuſes; le D. *Willis*, Médecin d'un ſi profond ſavoir, qu'on ne voit guères de ſes ſemblables en un Siécle; l'Illuſtre M. *Boyle*, ſi connu par l'étendue de ſes découvertes, & le grand nombre de ſes expériences; le D. *Harvée*, Médecin, qui a eu la gloire de découvrir la circulation du ſang, feu M. *Locke*, Philoſophe profond & ſubtil, & pluſieurs habiles Docteurs, dont je ne parle pas, parce qu'ils vivent encore. Les belles Lettres, les Langues ſavantes, & les Antiquitez, tant Sacrées que profanes, n'ont pas été cultivées avec moins d'ardeur que les autres parties de la Science. Les noms des *Pococks*, des *Seldens*, des *Marshams*, des *Spencers*, dès *Prideaux*, & de pluſieurs autres, ne tomberont jamais dans l'oubli. Les belles Editions des Auteurs Anciens, *Grecs* & *Latins*, qui nous viennent d'*Oxford* & de *Cambridge*, ſeront long-tems une preuve parlante

&

& démonſtrative de la même vérité, quand on n'auroit pas d'ailleurs les Ouvrages de divers Savans, qui ont écrit & qui écrivent encore ſur des matiéres de cette nature. Enfin pour tout dire en un mot, on voit avec plaiſir que toutes les Sciences ſont parfaitement bien cultivées en *Angleterre*, & l'on doit remarquer particuliérement à la gloire de cet heureux Royaume, que la Nobleſſe *Angloiſe*, bien qu'elle ſoit autant & plus riche que quelque autre qu'il y ait dans le Monde, ne s'enſevelit pas dans une honteuſe oiſiveté, & ne fait pas gloire de mépriſer les Sciences & de ne rien ſavoir, (comme on le voit pratiquer à la Nobleſſe de certains Pays, qui n'a rien de noble que le ſang) mais plûtôt perſuadée de la vérité de cette maxime ancienne, *Vita ſine litteris mors eſt*, Que c'eſt *une mort que de vivre ſans ſcience*, elle s'aplique auſſi à tirer des Sciences l'uſage auquel elles ſont deſtinées, à ſe remplir l'eſprit de belles lumiéres, à ſe rectifier le jugement, à éclairer & à fortifier ſa raiſon, pour ſe rendre capable de bien ſervir l'Etat ou l'Egliſe; tellement qu'il eſt auſſi commun en *Angleterre* de voir des Nobles ſavans, comme il eſt rare d'en voir ailleurs.

De la Rèligion des Anglois *, de leur Gouvernement Ecclésiastique & Politique, de la Maison Royale, de la Noblesse, des forces & des revenus de l'Etat.*

L'ANCIENNE Tradition des *Anglois* est que *S. Joseph d'Arimathée* a prêché l'Evangile en *Angleterre* , & qu'un Roi, nommé *Lucius*, fit prier le Pape *Eleuthere* de lui envoyer des Missionaires pour achever l'important ouvrage de la conversion de ses peuples : mais quelle que soit cette Tradition , vraye ou fausse, il n'importe, toujours est-il certain que la lumiére de l'Evangile fut portée de fort bonne heure dans la *Grande Bretagne*, & *Tertullien*, qui vivoit dans le II. Siécle, témoigne que de son tems les lieux les plus reculez de la *Grande Bretagne*, qui étoient inaccessibles aux *Romains*, avoient été soumis à *Jesus-Christ* , d'où il est aisé de conclurre, qu'à plus forte raison l'Evangile avoit été répandu dans les lieux , dont les *Romains* étoient les Maitres. Dans la suite les *Saxons* , qui vinrent en *Angleterre*, étant encore Payens firent beaucoup de mal à l'Eglise , mais

s'étant

s'étant aussi convertis, les uns plûtôt & les autres plus tard, l'*Angleterre* se trouva toute Chrétienne avant la fin du VIII. Siécle. La Réformation s'y introduisit dans le XVI. Siécle, & le Roi *Henri* VIII. y contribua beaucoup, (sans en avoir la pensée) en ce qu'il rompit solennellement avec le Siége de *Rome*, se déclara le Chef de l'Eglise *Anglicane*, démolit tous les Monastères & toutes les autres maisons Réligieuses de son Royaume, & disposa de leurs revenus. La Reine *Elizabeth*, qui monta sur le throne vers la fin de l'An 1558. autorisa la Réformation l'An 1559. & la fit recevoir en l'état où elle est aujourd'hui dans l'Eglise regnante. Il ne tint pas à la plûpart des Ecclésiastiques, particuliérement à ceux qui s'étoient refugiez en *Suisse* & à *Geneve* sous le regne cruel de *Marie*, que l'on ne réformât l'*Angleterre* sur le modèle des Eglises de *France*. Mais la Reine *Elizabeth* tint ferme pour les cérémonies, & ces bons personnages, après avoir long-tems travaillé à l'en faire revenir, se soûmirent à sa volonté, ne jugeant pas à propos de faire un Schisme pour une affaire qui n'interessoit pas la conscience. On retint donc tout l'ex-

térieur de l'Eglise ancienne, qu'on pouvoit retenir, sans danger pour le salut, tout l'apareil des cérémonies, & la Hiérarchie Ecclésiastique, c'est-à-dire, la distinction des Prélats, Archévêques, Evêques, Chanoines, Archidiacres, Prêtres, Diacres, &c. Mais d'autres gens ne pouvant goûter cette Réformation, & ne croyant pas que l'Episcopat fût de droit divin, se séparérent de l'Eglise dominante, & formérent entr'eux une Réformation semblable à celle des Eglises de *France*: ce sont ceux qui ont été apèlez *Presbytériens*. L'*Angleterre* fut divisée entre ces deux partis dans le XVI. Siécle, mais dans le XVII. & dernier, les troubles croissant dans l'Etat, se répandirent aussi dans l'Eglise, & pendant les desordres de l'Anarchie on vit naitre des essaims de Sectes folles & fanatiques, dont quelques-unes même avoient des dogmes monstrueux: les principales sont celle des *Quakers* ou des *Trembleurs*, celle des *Brownistes*, celle des *Puritains* ou *Indépendans* & celle des *Antinoméens*, qui rejettent la Loi & les bonnes œuvres. Au milieu de ces troubles & de ces divisions, le *Catholicisme*, qui n'avoit pas été entiérement extirpé de l'*Angleterre*, se fortifia

tifia puiſſamment, & il prit de fortes racines ſous les regnes de *Charles* II. & de *Jaques* II. dont le dernier étoit *Catholique Romain* déclaré, & le prémier l'étoit dans le cœur, comme il le fit voir à l'article de la mort. On a toujours fait de ſévères Loix contre les *Catholiques*, pour les empêcher de ſe multiplier & de ſe fortifier aſſez pour nuire à l'Etat; mais l'indulgence qu'on a pour eux, que quelques-uns apèlent Charité Chrétienne, fait que les Loix ne ſont point obſervées. Comme les *Presbytériens* n'ont rien qui les diſtingue des Réformez de *France*, il n'eſt pas néceſſaire d'en parler. Les Sectes fanatiques ne valent pas la peine qu'on en parle: comme elles n'ont d'autre principe de Réligion que leur *Eſprit intérieur*, on ne peut guères marquer quels ſont les articles de leur foi, ſinon qu'elles s'accordent à rejetter l'Ordre & le Miniſtère de l'Egliſe, & qu'elles font profeſſion d'une grande intégrité, & d'une ſimplicité de mœurs, qui va jusqu'à la groſſiéreté, comme de tuteyer tout le monde ſans diſtinction, de ne ſaluer perſonne, & choſes ſemblables.

Pour dire quelque choſe du Gouvernement de l'Egliſe *Anglicane*, tel qu'il

eſt établi par les Loix du Royaume, il faut ſavoir qu'anciennement l'*Angleterre* étoit partagée entre trois Métropolitains, l'Archévêque de *Londres*, celui de *Caerleon* dans le pays de *Galles*, & celui d'*York*. L'Archévêché de *Londres* fut tranſporté à *Cantorbery* depuis le tems du Moine *Auguſtin*, comme je l'ai remarqué en parlant de *Cantorbery*: celui de *Caerleon* fut ſuprimé quelque tems après, & uni au prémier, tellement qu'aujourd'hui l'on ne voit en *Angleterre* que deux Archévêques, celui de *Cantorbery* & celui d'*York*. Les Prélats, qui ont occupé ces deux Siéges, ont été long-tems en conteſte pour la Primatie, & le procès ſouvent vuidé, ſouvent renouvellé, fut enfin décidé de cette maniére dans le XVI. Siécle, que l'Archévêque d'*York* prendroit le titre de *Primat* d'*Angleterre*, mais celui de *Cantorbery*, qui devoit avoir la préference, prendroit le titre de *Primat de toute l'Angleterre*. On raporte que lors qu'on décida en faveur de ce dernier, en lui adjugeant la préſéance, on lui défendit en même tems le mariage, & qu'au contraire on le permit à celui d'*York*, comme pour le dédommager de l'honneur qu'il venoit de perdre. Mais cette

cette Historiette est une fable ridicule, & il n'en faut pas d'autre preuve, sinon qu'on a vû des Archévêques de *Cantorbery* mariez, quand ce ne seroit que le dernier, qui a été revêtu de cette dignité, je veux dire le D. *Jean Tillotson*, qui a laissé une Veuve avec une famille. L'Eglise est partagée fort inégalement entre les deux Primats, celui de *Cantorbery* a sous lui les Evêques de *Londres*, de *Winchester*, de *Rochester*, de *Salisbury*, d'*Ely*, d'*Oxford*, de *Lincoln*, de *Norwich*, de *Chichester*, d'*Exceter*, de *Peterborough*, de *Hereford*, de *Bangor*, de S. *David*, de *Landaf*, de S. *Asaph*, de *Bath* & de *Wells*, de *Litchfield* & *Coventry*, de *Bristol*, de *Glocester* & de *Worcester*; vint-&-un en tout. L'Archévêque d'*York* n'en a que quatre, savoir les Evêques de *Chester*, de *Carlile*, de *Durham*, & de l'Ile de *Man*. Le Roi est le Souverain Evêque du Royaume, & le Chef de l'Eglise *Anglicane*, & tous les Evêques doivent à leur Sacre faire serment de reconnoitre cette suprématie. C'est pour cette raison que le jour du Couronnement des Rois on les revêt de l'*Etole sacerdotale* & de la *Dalmatique*, pour marquer qu'ils sont personnes Ecclésiastiques & sacrées. Lors qu'un Evêché est vacant, les Chanoines de l'Eglise Cathédrale en donnent

nent avis au Roi, & lui demandent en même tems la permiſſion d'élire un Evêque. S. M. leur envoye ſa permiſſion, & leur recommande en même tems la perſonne qu'il ſouhaite d'élever ſur le Siége vacant. Le Doyen & les Chanoines aſſemblez en Chapitre éliſent la perſonne qui leur eſt recommandée par le Roi, s'ils l'en jugent digne, ſinon ils le rejettent, & repréſentent à S. M. les raiſons de leur conduite, mais cela leur arrive rarement. L'Evêque élu de cette maniére eſt aprouvé par l'Archévêque, confirmé & ſacré par ſon grand Vicaire, & inſtallé par l'Archidiacre du Diocèſe: enſuite dequoi il faut qu'il aille faire hommage à S. M. du temporel de ſon Evêché, prêter entre ſes mains le ſerment de Suprématie, & traiter avec Elle pour la régale. Un certain *François*, qui a publié un Voyage d'*Angleterre*, a eu la hardieſſe d'écrire, que les Evêques *Anglois* arrivant fort tard à cette haute dignité, & n'ayant pas le tems de travailler à enrichir leurs familles, prenoient le parti d'engager tout d'un coup leur temporel, en le donnant à ferme pour trente ans à moitié rente; en telle ſorte que les ſucceſſeurs n'ont que la moitié des revenus juſqu'à ce que les trente ans ſoient écoulez.

lez. Mais ce n'eſt pas là la ſeule choſe que ce méchant Auteur ait écrite contre ſa conſcience. S'il y a des Evêques, qui font le profit de leurs familles des revenus de leur temporel, ce n'eſt que par une ſuite d'une légitime œconomie; mais il y en a d'autres auſſi qui ont ſi peu d'égard à leurs familles ſur ce ſujet, qu'ils les laiſſent dans le même état où elles étoient avant leur élevation, & répandent toutes leurs rentes en œuvres pies & en aumônes. Je ne m'arrêterai pas ici à marquer tout le détail de la Hiérarchie Ecléſiaſtique, n'y ayant rien de fort différent de ce qui ſe voit dans l'Egliſe *Romaine*, au ſujet des fonctions Epiſcopales, & des degrez des Inferieurs; mais il ne faut pas oublier que les Ecléſiaſtiques s'aſſemblent quelquefois en Synode National, lors qu'il plait à S. M. de le leur ordonner, ceux de la Province de *Cantorbery* dans la Chapèle d'*Henri* VII. à *Weſtminſter*, & ceux de la Province d'*York* à *York*. Ils compoſent une eſpêce de Parlement, où il y a Chambre Haute & Chambre Baſſe. La Chambre Haute eſt compoſée des Evêques, qui ont leur Primat à leur tête, & la Chambre Baſſe eſt compoſée des Archidiacres, des

des Doyens, d'un Député de châque Chapitre, de deux Députez de châque Diocèse. Ces sortes d'Assemblées ne traitent jamais que les choses qui leur sont proposées de la part de S. M. d'ordinaire c'est pour la levée de quelque impôt sur le Clergé, quelquefois c'est pour faire des Loix, que le Roi & le Parlement doivent ratifier avant qu'elles ayent aucune force. Les deux Synodes de *Westminster* & d'*York* s'assemblent toujours dans le même tems, entretiennent une étroite correspondance ensemble, en telle sorte qu'ils ne prennent aucune résolution définitive que d'un commun consentement. Tout le Clergé d'*Angleterre* consiste en deux Archévêques, vint-cinq Evêques, vint-six Doyens, soixante Archidiacres, cinq cens soixante & seize Chanoines, & neuf mille six cens cinquante-trois Curez. Il faut avoir vint-trois ans pour recevoir l'Ordre de Diacre, vint-quatre pour être fait Prêtre, & trente pour être Evêque. Autrefois le Clergé d'*Angleterre* étoit fort riche, mais les choses ont bien changé depuis le regne d'*Henri* VIII. Comme il avoit quantité d'Eglises qui étoient affectées à des Monastères, en telle sorte qu'ils en

tiroient

tiroient les revenus, & ſe chargeoient d'y faire faire le ſervice divin par un Vicaire, il arriva que lorsque ce Prince, irrité contre le Siége de *Rome*, renverſa tous les Monaſtères de ſon Royaume, ſe ſaiſiſſant de leurs revenus, il ſe ſaiſit auſſi de ceux des Egliſes, qui leur étoient attachées, ſans faire aucune diſtinction, & ces revenus furent en partie réunis à la Couronne, en partie donnez ou laiſſez à divers Nobles & Courtiſans, qui s'en accommodoient par droit de bienſéance, comme la choſe s'eſt faite auſſi en *Ecoſſe*. C'eſt de là qu'eſt venu ce partage ſi inégal qu'on remarque dans les rentes des Egliſes; peu ont trop, pluſieurs ont aſſez, mais le plus grand nombre a trop peu. De là eſt venu qu'il y a quantité d'Egliſes, dont les Paſteurs n'ont que le titre de Vicaire, au lieu que les Paſteurs de celles qui ont été indépendantes des Monaſtères, portent le titre de Recteurs. On compte que tout le Clergé d'*Angleterre* enſemble n'a pas plus de trente-trois mille livres ſterlings de revenu, qui valent environ quatre cens mille livres de *France*. C'eſt peu de choſe pour tant de perſonnes, ſur-tout depuis que par la Réformation

il

il a été permis aux Ecclésiastiques de se marier ; c'est ce qui a porté notre Auguste & Grande Reine à chercher des moyens efficaces pour soulager quantité de Curez de la campagne, dont l'indigence exposoit la Réligion au mépris. Pour finir cet article de la Réligion des *Anglois*, j'ajouterai qu'ils sont généralement fort réligieux & dévots, surtout réligieux observateurs du Dimanche, en sorte que dans tout le Royaume on ne voit personne voyager ni par eau, ni par terre, à la réserve des Etrangers & des postes, ni faire quoi que ce soit. Il seroit bien à souhaiter que toute l'Eglise fut unie, & c'est un malheur déplorable de la voir déchirée par tant de Sectes. Si tous les *Anglois* étoient unis en un même sentiment, la gloire du Seigneur en seroit beaucoup plus avancée. En attendant ce bonheur, on se suporte mutuellement en charité Chrétienne, & c'est le meilleur parti qu'on puisse prendre, tandis que les erreurs ne vont pas à renverser le fondement du Christianisme, comme celles des *Sociniens* ; aussi ne sont-ils point tolerez en *Angleterre*, bien qu'ils prennent la hardiesse de couvrir le monde de leurs libelles

belles pestiferez. Dans les deux grands partis, des *Episcopaux* & des *Presbytériens*, il y a des gens sages & modérez, qui se regardent mutuellement comme fréres; si on les laissoit faire, on se raprocheroit bien-tôt. Mais il y a aussi de part & d'autre des entêtez, qui s'opposent à cette heureuse union: dans le parti des Episcopaux on voit des gens qui ont pour principe de foi que sans Evêque il n'y a point d'Eglise, point de salut, & qui damnent tous les *Nonconformistes* sans miséricorde. De même parmi les *Presbytériens* il s'en trouve, qui ont une telle horreur pour l'Episcopat, qu'ils le considérent comme une branche de l'Antichristianisme, & detestent l'honneur qu'on rend communément aux Evêques, qui consiste à fléchir un genoû devant eux. Si jamais on ne relâche rien de part & d'autre, jamais la réunion ne se fera. Passons au Gouvernement Politique.

Il est très-constant qu'il n'y a rien qui contribue plus au bonheur ou au malheur d'un Etat, que le bon ou le mauvais Gouvernement: tous ceux qui voyagent peuvent s'en convaincre par eux-mêmes, pour peu qu'ils veuillent faire usage de

leurs yeux & de leur esprit. L'*Angleterre* peut se glorifier avec justice d'être en possession d'un Gouvernement si bien ordonné, qu'il ne paroit être fait que pour le bien de la Nation; & l'on peut dire, sans rien avancer contre la vérité, que les *Anglois* seuls possédent une véritable liberté, convenable à des hommes raisonnables, tandis qu'il y a d'autres peuples, qui sont tellement acoutumez à porter le joug de la servitude, qu'ils n'en sentent pas la pesanteur, & d'autres au contraire, qu'on répait du beau nom de liberté, ne sont guères plus libres que sous une Monarchie despotique. L'*Angleterre*, comme châcun sait, est une Monarchie héréditaire, qui peut tomber entre les mains des femmes, comme cela se voit aujourd'hui; différente en cela de la *France*, qui tient pour Loi fondamentale, que son sceptre ne tombe point en quenouille. Je n'entreprens pas ici d'examiner quelle des deux Nations a le plus de raison, une pareille discussion est au dessus de mes forces; je me contenterai seulement de prier Messieurs les *François* de bien examiner sérieusement & sans préjugé, si eux & leurs péres se sont jamais mieux trouvés de leurs Rois, que les *An-*

glois de leurs Reines. La Maiſon Royale de *Lancaſtre* ayant été éteinte en la perſonne de la Reine *Elizabeth*, *Jaques* VI. Roi d'*Ecoſſe*, couſin de cette Reine, & héritier de la Couronne, comme je l'ai marqué ci-deſſus, fit monter ſur le throne d'*Angleterre* l'Auguſte Maiſon des *Stuarts*, & laiſſa la Couronne à *Charles* I. ſon fils. Celui-ci regna d'abord avec aſſez de bonheur, mais dans la ſuite ayant entrepris de trop innover en matiére de Réligion, il excita les mécontentemens de ſes Sujets, & donna occaſion à des eſprits brouillons de ſemer la diſcorde dans le Royaume, & de ſoulever la Nation juſqu'à un tel point, qu'on en vint à une guerre ouverte contre le Roi, & cet infortuné Prince ayant été pris par les *Ecoſſois*, & vendu par eux aux *Anglois* pour le prix de deux millions, il fut ſacrifié à la fureur des fanatiques & des hypocrites, qui vouloient regner, ſous le ſpécieux prétexte de liberté, de République & de Réligion. Dans cette cataſtrophe ſurprenante l'Egliſe *Anglicane* fut envelopée dans la chute de ſon Chef, & les Evêques furent chaſſez ou diſperſez. Mais c'étoit là un état violent, qui ne pouvoit pas durer long-tems. L'An 1660. le

zèle & la tendresse des *Anglois* pour la famille de leur Roi se ralluma, *Charles* II. fils ainé de *Charles* I. fut rapèlé, & mis sur le throne. Ses prémiers soins furent de rétablir toutes choses dans l'état où elles étoient auparavant, & en particulier de faire rentrer les Evêques dans leurs siéges. On auroit crû que ce Prince auroit laissé son throne à un héritier légitime, & dix ou douze enfans naturels, qu'il eut de sept Maitresses, sembloient faire croire qu'il pouvoit avoir de la Reine *Cathérine de Portugal* son Epouse une nombreuse postèrité, mais on se trompa. Tandis qu'il étoit encore à *Bruxelles*, avant qu'il fut rapèlé sur le throne, il vit une jeune Demoiselle *Angloise*, d'autres disent *Galloise*, nommée *Lucie Walters*, dont il eut l'An 1652. l'infortuné *Jaques* Duc de *Monmouth*, dont tout le monde fait assez l'Histoire. Il y eut encore un autre fils, nommé *Charles*, d'une Dame de Qualité, de la Maison de *Green*, ce fut celui qu'on connut dans le Monde sous le nom de Comte de *Plymouth*; qui mourut à *Tanger* dans une expédition contre les *Maures*. A son retour en *Angleterre* il eut trois fils & deux filles de la Duchesse de *Cleveland*, *Charles* Duc de

de *Southampton*, *Henri* Duc de *Grafton*, qui mourut à *Corke* de ses blessures, l'An 1690. *George* Duc de *Northumberland*, & les Comtesses de *Sussex* & de *Litchfield*. Une Dame de Qualité, nommée *Lady Shamron*, lui fit aussi une fille, & il en eut une quatriême, apèlée *Lady Tudor*, de la *Davis*, Comédienne d'une beauté & d'une vivacité d'esprit incomparable. Une autre Comédienne, *Eléonor Gwinn*, lui enfanta le Comte de *Burford*; & la Duchesse de *Portsmouth* lui donna un fils, qui reçut le titre de Duc de *Richmont*. Mais il n'eut aucun enfant de la Reine son Epouse, & transmit, en mourant, la Couronne à *Jaques* Duc d'*York* son frére, qui fut admis par la Nation, & proclamé Roi le 16. Fevrier 1685. nonobstant qu'il fit profession publique de la Réligion *Romaine*. Son regne ne fut pas de longue durée: n'ayant pas observé les sermens qu'il avoit prêtez à son avénement à la Couronne, il vit ses Sujets tellement irritez contre lui, qu'il jugea à propos de se dérober à leur ressentiment, & quitta le Royaume le 10. Decembre 1688. pour se retirer en *France*. Tandis que ce Prince n'étoit encore que Duc d'*York*, il avoit épousé *Anne Hyde*, fille d'*Edouard*, Chancelier d'*Angleterre* & en-

ſuite Comte de *Clarendon*. Il eut de cé mariage deux filles, l'Ainée, la feu Reine *Marie*, née l'An 1662. & la puinée notre Reine aujourd'hui vivante & glorieuſement regnante, *Anne*, née l'An 1664. Le Roi *Jaques* II. après la mort de ſa femme, épouſa en ſecondes nôces *Marie* d'*Eſte*, fille d'*Alphonſe* IV. Duc de *Modene*, qui aujourd'hui tient ſa Cour à *S. Germain* en *France*. Il en a eu, dit-on, un fils & une fille; la naiſſance du fils a été violemment conteſtée; ſi c'eſt avec juſtice ou non, c'eſt ce qui n'a pas été encore pleinement décidé, peut-être même ne le ſera-t-il jamais. Mais que *Jaques*, prétendu *Prince* de *Galles*, ſoit enfant légitime, ou ſuppoſé, c'eſt dequoi les *Anglois* ne ſe mettent pas en peine. Par une Loi fondamentale de la Nation, le throne eſt fermé pour jamais à tout Prince *Catholique Romain*, ou ſoi diſant tel: l'on s'eſt trouvé trop mal de ſemblables Princes, pour vouloir s'en charger à l'avenir; & les *Anglois* ſe ſont déjà pourvûs d'un Roi, en cas que notre Grande & Illuſtre Reine; que Dieu conſerve, vienne à défaillir. Elle fut mariée l'An 1683. au Prince *George* de *Danemarc*, Oncle du Roi de *Danemarc* aujourd'hui regnant, el-

le en eut un fils, né l'An 1689. qui fut nommé *Guillaume*, & revêtu du titre de Duc de *Glocester*. Après la mort de la Reine *Marie*, Princesse incomparable, ce jeune Prince étoit destiné au Throne, regardé comme Héritier présomptif de la Couronne, & élevé dans cette glorieuse espérance : mais la mort l'ayant aussi ravi aux vœux de la Nation, même avant la mort du feu Roi *Guillaume*, il a falu jetter les yeux ailleurs. Il sembloit incivil & choquant pour la Reine de lui proposer de se choisir un Successeur, pendant qu'elle est encore dans un âge vigoureux ; mais la considération du sort commun de tous les hommes, dont les Têtes couronnées ne sont pas exemptes, & la nécessité d'asseurer la succession de la Couronne dans la Ligne Protestante, ont fait passer par dessus ces difficultez. Plusieurs prétendans ont représenté leurs droits, mais l'on a décidé en faveur de l'Illustre Maison de *Hannover*, qui décend du Roi *Jaques* I. par *Elizabeth* sa fille, femme de *Frederic* Electeur *Palatin* Roi de *Boheme*, & mére de la Princesse *Sophie* aujourd'hui vivante, qui l'An 1658. épousa le Prince *Ernest-Auguste*, alors Administrateur de l'Evêché d'*Osna-*

na-

nabrug, ensuite Duc de *Hannover*, & enfin créé Electeur l'An 1693. Elle est mére de l'Electeur de *Hanover* présentement regnant; ainsi comme le Roi *Jaques* I. étoit son Grand-Pére, aussi est-elle Grand-Mére du Prince Electoral destiné à la Couronne d'*Angleterre*.

Les Rois d'*Angleterre* prennent le titre de *Rois de la Grande Bretagne, de France* & d'*Irlande*. Ils possédent toutes les Iles *Britanniques*, quelques petites Iles vers les côtes de *Normandie*, & plusieurs Colonies dans l'*Amèrique Septentrionale*, dans les *Indes Orientales*, & sur les côtes d'*Afrique* dans la *Guinée*. Bien qu'ils ne regnent pas despotiquement, comme les Empereurs *Turcs* ou les Rois de *France*, ils jouissent néanmoins d'un pouvoir fort étendu. Ils peuvent seuls, & sans en communiquer au Parlement, déclarer la guerre & faire la paix, conclurre des Traitez, lier des Ligues offensives & deffensives, envoyer & recevoir des Ambassadeurs, armer par mer & par terre, donner des commissions pour la levée des soldats, disposer de tous les magazins, havres, forteresses, vaisseaux de guerre, contraindre les matelots de servir sur leur flotte, & régler tout ce qui regarde la Mon-

Monnoye. Ils ont ſur-tout le pouvoir de convoquer le Parlement, de le proroger & de le caſſer même, lorſqu'il prend des réſolutions qui leur déplaiſent ; c'eſt là le plus beau fleuron de leur Couronne, auſſi-bien que le droit de rejetter les Actes du Parlement, ſans être obligez d'en rendre raiſon ; & l'infortuné *Charles* I. n'auroit pas porté ſa tête ſur un échaffaut, s'il n'avoit fait la faute irréparable de ſe dépouiller du droit de caſſer le Parlement. Ils ont encore diverſes autres prérogatives, qui leur ſont communes avec les autres Monarques, comme de donner des Lettres de naturalité, & de légitimation, de créer toute ſorte de Dignitez, ſoit pour les Communautez, les villes & les bourgs, ſoit pour les hommes. Ils ont la garde noble des perſonnes & des biens de tous ceux, qui, faute d'eſprit, ont beſoin de tutèle, & ils ſont les derniers héritiers du Royaume, c'eſt-à-dire, qu'ils héritent des biens de tous ceux qui meurent ſans héritiers légitimes. Ils ont encore pluſieurs autres droits, qu'il ſeroit trop long de marquer ici, je me contente d'obſerver que le jour de leur couronnement, on leur fait jurer de gouverner ſelon les Statuts réglez par le Pa-

lement, & les Loix & les Coutumes qui sont établies. Les Rois d'*Angleterre* étoient autrefois très-riches en Domaine, mais leurs Domaines ont été tellement chargez & endettez pendant les troubles du Siécle dernier, que le Parlement assemblé après le rapel de *Charles* II. trouva à propos d'en fixer les rentes à douze cens mille livres sterlins, qui font quinze millions six cens mille livres de *France*. Outre cela ils ont les dîmes & les prémiers fruits du Clergé, les amendes, les confiscations & choses semblables, & tout cela ensemble monte à deux millions de livres sterlins, qui font vint-six millions de livres de *Franee*. Ce sont là leurs revenus ordinaires : les extraordinaires sont les subsides, les taxes & les impôts qu'on leve sur la Nation, pour des nécessitez pressantes, comme en tems de guerre, nous en parlerons bien-tôt. Les Reines d'*Angleterre* jouissent d'un aussi grand Douaire, & d'aussi belles prérogatives, qu'aucune Reine qu'il y ait en *Europe*. Elles ont leur Cour, leurs Officiers, & leurs Cours de Justice à part. Particuliérement elles ont le privilège de conserver le titre & les honneurs de Reine pendant toute leur vie, après la mort du

Roi

Roi leur Epoux, quand même elles se remarieroient à un simple Gentilhomme, & même dans un tel cas elles sont Souveraines de leur mari. Le fils ainé du Roi est né Duc de *Cornouaille*, & créé Prince de *Galles*, lors qu'il est en âge. Il tire les revenus de l'une & de l'autre, les mines d'Etain de la *Cornouaille* lui raportent 1400 livres sterlins par an, & la Principauté de *Galles* 4680. livres sterlins. Tout cela ensemble fait soixante & dix-neuf mille & quarante livres de *France*. Les autres enfans du Roi, mâles & femelles, sont Princes & Princesses, & portent tel titre qu'il plait au Roi leur pére de leur donner. La Maison du Roi est composée d'Ecclésiastiques & de Séculiers : les prémiers sont un Doyen de la Chapèle Royale, un Sous-Doyen, un Chantre, trente-deux Gentilshommes de la Chapèle; dont il y en a douze qui sont Ministres : deplus les Rois ont un Oratoire particulier, où quarante-huit Aumôniers ou Chapèlains, qui servent à tour & par mois, préchent les Dimanches & les jours de fête. Tous ces Officiers dépendent immédiatement du Roi, ne relevant d'aucun Evêque, non plus que du Grand Maitre de la Maison du Roi.

 Les

Les Officiers Séculiers ſont, le Grand-Maitre de la Maiſon du Roi, qui a le pouvoir de juger de tous les déſordres commis aux environs de la Cour à douze milles à la ronde, excepté dans la ville de *Londres.* La marque de ſa dignité eſt une baguette blanche, qu'il doit toujours porter devant le Roi, & qu'il caſſe après la mort du Roi, pour marquer que ſa dignité eſt finie. Le ſecond Officier de la Maiſon du Roi eſt le Chambellan, qui a la ſurintendance ſur tous les Officiers de la Chambre de S. M à la réſerve de ceux de la Chambre du lit, ſur tous ceux de la Garderobe dans toutes les Maiſons Royales, & ſur les ameublemens, &c. Le troiſiême eſt le Grand Ecuyer, qui a la diſpoſition des Ecuries & des haras du Roi. Les autres Officiers dependent de ces trois pour la plûpart. Il y en a un ſi grand nombre, que nous n'entrerons pas dans ce détail, qui ne pourroit être qu'ennuyeux. Les Rois ont auſſi des Gardes, qui veillent à la conſervation de leur perſonne ſacrée, leur nombre n'en eſt pas bien fixe, mais il eſt plus ou moins grand, ſelon qu'il plait à S. M. Prémiérement il y a dans la *Chambre de préſence* une Compagnie de quaran-

te

te Gentilshommes penſionaires, tirez des meilleures Maiſons d'*Angleterre*, qui acompagnent le Roi, à la Chapèle, aux Audiences publiques, & dans d'autres Cérémonies publiques: leurs armes ſont des haches à la *Polonoiſe*. Outre ces Gentilshommes il y a les Gardes du Corps, qu'on nomme ordinairement les *Yeomans* de la Garde, parce qu'ils ne ſont pas Gentilshommes; il y en a cent ſoixante & dix, tous de grande taille, étant requis qu'ils ayent ſix piez de haut: leurs armes ſont le ſabre & l'arquebuſe, quelques uns portent la pertuiſane au lieu de l'arquebuſe. Après ceux-là les Rois ont trois ou quatre Compagnias de Gardes de Corps, de deux cens ſoixante hommes châcune, dont la plûpart ſont Gentilshommes; & les ſoixante ſont Grenadiers. Le reſte de la Maiſon du Roi eſt le Regiment Royal de Cavalerie, composé de neuf Compagnies, de cinquante Maitres châcune, & deux Regimens aux Gardes, qui font enſemble environ trois mille hommes.

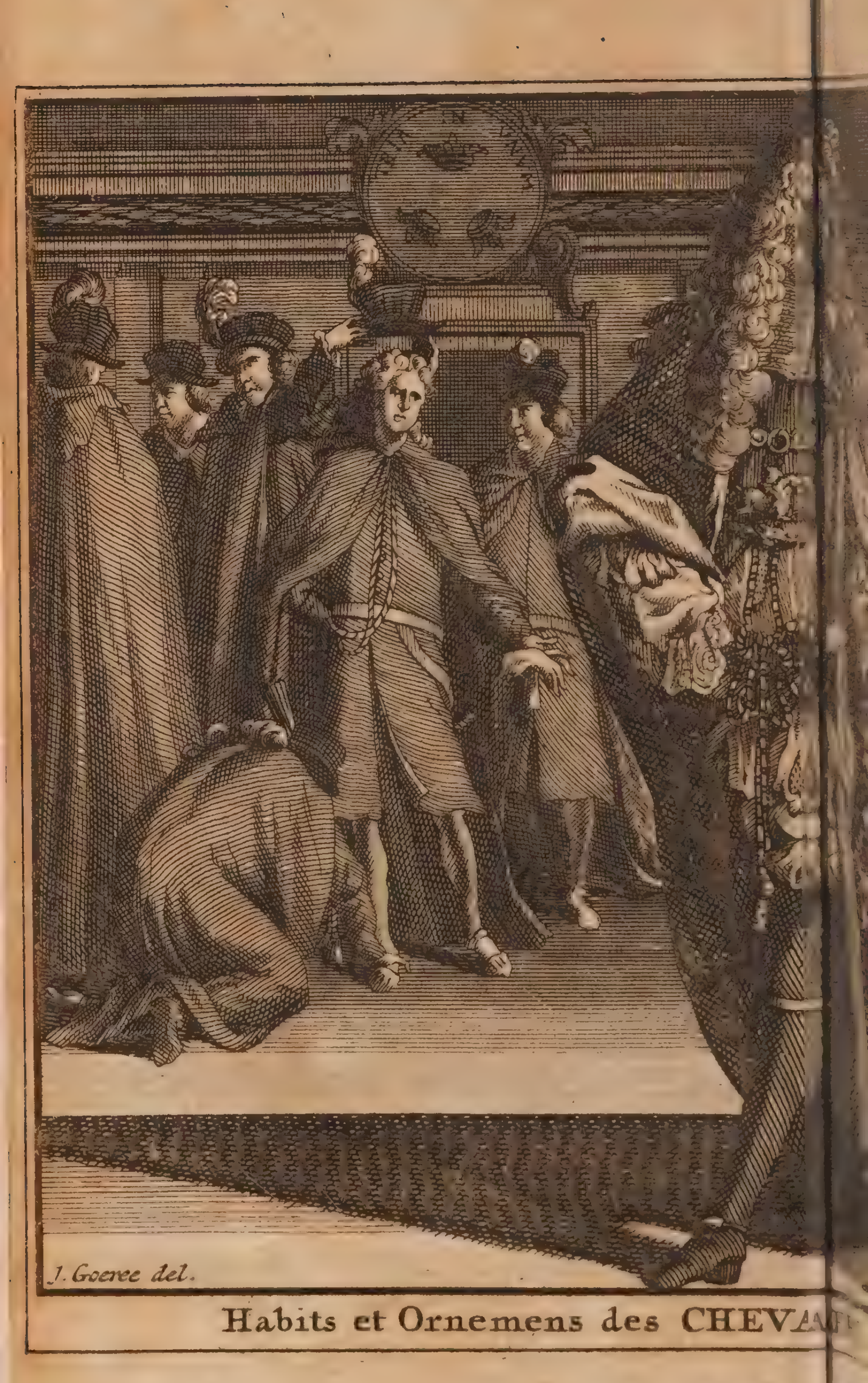
Les Rois ont au deſſous d'eux les trois Ordres de l'Etat, les Eccléſiaſtiques, les Nobles, & les Roturiers. Nous avons déjà parlé des prémiers, il faut parler ici

 des

des ſeconds & des troiſiêmes. On diſtingue en *Angleterre* entre la Grande & la Petite Nobleſſe. La Grande & Haute Nobleſſe eſt compoſée des Pairs du Royaume, qui ſont pairs ou égaux en Nobleſſe, bien qu'ils ſoient inégaux en degrez: les prémiers ſont les Ducs, les ſeconds les Marquis, les troiſiêmes les Comtes, les quatriêmes les Vicomtes, les cinquiêmes & derniers les Barons. Tous ceux-là ſont Conſeillers nez du Roi & du Royaume, & compoſent la Chambre Haute du Parlement conjointement avec les Evêques. On leur donne le titre de *Lord*, qui ſignifie Seigneur, & à leurs femmes celui de *Lady*, qui ſignifie *Dame*. Toutes ces dignitez, ou ces titres, ſont priſes de quelque Terre, de quelque Province, ville ou bourg, comme Duc de *Norfolck*, Comte d'*Oxford*, Vicomte de *Montaigu*, &c. à la réſerve du Comte de *Rivers*, dont le titre eſt pris d'une ancienne famille, & non pas d'aucune Terre. Cependant ces dignitez ne ſont que titulaires, & la plûpart de ceux qui les poſſédent, n'ont rien à voir dans les Terres dont ils portent le nom; elles ſont uniquement attachées au ſang & à la famille, paſſent des péres aux ainez,
&

& au défaut de mâles aux filles ainées, qui les portent en dot à leurs maris. Autrefois les prémiers Rois d'*Angleterre*, de la race des *Normands*, ne donnoient le titre de Duc à personne, parce qu'ils ne vouloient pas partager avec leurs sujets un titre qu'ils prenoient, étant Ducs de *Normandie*. *Edouard* III. fut le prémier qui créa des Ducs dans le XIV. Siécle. Le nombre s'en est augmenté avec le tems, aussi-bien que ceux des autres *Lords*, & l'on compte aujourd'hui en *Angleterre* 18. à 20. *Ducs*, deux *Marquis*, environ soixante & dix *Comtes*, huit ou neuf *Vicomtes*, & soixante & tant de *Barons*. Leur nombre n'est jamais fixe, parce qu'il dépend de S. M. d'élever à ces dignitez les personnes, qu'Elle en juge dignes. Tous ces Seigneurs sont plus ou moins riches, mais on compte qu'en général, & l'un portant l'autre, ils ont châcun huit mille livres sterlins de rente, qui font cent cinquante-quatre mille livres de *France*. Ils ont quantité de beaux privilèges, & dans les jours de cérémonie ils portent des Couronnes diversifiées selon leurs degrez: mais leurs Domaines & leurs Terres payent les tailles & les impôts tout comme celles du

moindre laboureur, ce qui est réglé avec bien de la justice, en telle sorte que le peuple n'est point foulé, & n'a pas sujet de se plaindre. La Petite Noblesse est composée des fils des Seigneurs, des Baronets, des Chevaliers, des Ecuyers, & des Gentilshommes. Le prémier degré d'honneur après celui de Baron, est celui de *Baronet* héréditaire, institué l'An 1612. par le Roi *Jaques* I. Ils ne devoient être qu'au nombre de deux cens, mais à présent il y en a plus de six cens Pour être revétu de cette dignité, il faut payer à l'Echiquier, ou Thrésor Royal, autant d'argent qu'il en faut pour entretenir trente soldats trois ans durant dans la Province d'*Ulster* en *Irlande*, ce qui revient à douze cens livres sterlins. Il y a divers Ordres de Chevaliers : les prémiers & les plus considérables sont ceux de l'Ordre de la *Jarretiére*, estimé l'un des plus honorables de la Chrétienté : on en raporte ordinairement l'origine à *Edouard* III. on dit que la belle Comtesse de *Salisbury*, dont il étoit amoureux, ayant laissé tomber sa jarretiére dans un Bal en dansant, ce Prince la releva avec précipitation, & comme il vit que les Seigneurs, qui étoient de la fête, en rioient, il leur dit,



Habits et Ornemens des CHEVA



ERS de la Jarretiere, et du Bain.



dit, *Hony ſoit qui mal y penſe*, paroles qui ont été gardées pour la deviſe de l'Ordre. Il ajouta qu'il vouloit qu'à l'avenir tout le Monde fit honneur à cette Jarretiére, & ſur le champ l'An 1350. il inſtitua cet Ordre, qu'on ne donne qu'à des Princes, ou à des Perſonnes d'un grand mérite & de haute Qualité. La marque de l'Ordre eſt une jarretiére bleue, en broderie d'or, de perles & de pierreries, que les Chevaliers ſont obligez de porter toûjours à la jambe gauche, de plus une croix rouge ſur le juſte-au-corps & le manteau, avec une jarretiére à l'entour & une étoile à pluſieurs rayons. Dans les fètes ſolennelles ils portent une robe, un manteau, un bonnet de velours noir, avec un collier d'or fin entrelaſſé de roſes émaillées en bleu. Les Rois d'*Angleterre* ſont les Chefs de cet Ordre, & les plus grands Princes de la Chrétienté ſe ſont fait un honneur de le recevoir d'eux. On compte déjà huit Empereurs, & vint-huit Rois étrangers, outre pluſieurs autres Souverains, qui l'ont reçu. Les autres Chevaliers ſont les Chevaliers *Bannerets*, que le Roi crée à l'Armée, les Chevaliers *du Bain*, ainſi nommez, parce qu'ils ſe baignoient autrefois

avant que de recevoir l'Ordre, & les Chevaliers *Bacheliers*, qu'on créoit autrefois en leur chaussant des éperons dorez: aujourd'hui la cérémonie se fait en les frapant legérement d'une épée nue sur l'épaule. Au dessous des Chevaliers il y a les Ecuyers, & enfin les Gentilshommes, qui n'ont point de dignité, mais qui décendent d'une bonne & ancienne famille, & vivent noblement. On compte en *Angleterre* plus de six mille Ecuyers & Gentilshommes, qui, l'un portant l'autre, possédent quatre cens livres sterlins de rente.

Au dessous de la Petite Noblesse il y a les *Freeholders*, qui tiennent des Terres en propre, apèlez autrement *Yeomans*, ce qui signifie *hommes du commun.* Ils ont droit de suffrage, lorsqu'on élit des Députez pour envoyer au Parlement. Au dessous d'eux sont les Marchands, qui negocient dans les Pays étrangers, ensuite ceux qui vendent en gros, & puis ceux qui vendent en détail. Le plus bas étage est celui des artisans & gens de métier, & enfin ceux qui travaillent à la journée. Le peuple d'*Angleterre* jouit d'une très-grande liberté, nul ne pouvant être contraint à loger des soldats,

dats, même en payant, ni à ſortir de ſa Province pour ſervir en guerre. Vn *Anglois* peut diſpoſer de ſes biens envers ſes enfans, comme il lui plait, donner même tout à l'un, & rien aux autres; on ne peut pas l'empriſonner, qu'auparavant on n'en ait allégué la raiſon, & on ne peut pas lui refuſer la permiſſion de ſortir de la priſon ſous caution, s'il la demande. Il n'y a que le Parlement qui ait droit d'impoſer des taxes & des impôts, ainſi on ne leve pas un ſou, que la Nation n'y ait conſenti par ſes Députez.

Pour dire quelque choſe de cette Auguſte Aſſemblée, il faut remarquer que le nom de *Parlement* eſt fort ancien, ayant été introduit en *Angleterre* par les *Normands* il y a plus de ſix cens ans. Le Roi ſeul a le pouvoir de le convoquer; lors qu'il trouve à propos de le faire, il envoye des Lettres circulaires à châque Seigneur Spirituel & Temporel, pour les avertir de s'y rencontrer dans le tems & le lieu qui lui eſt marqué. Il en envoye d'autres aux Echevins des Provinces, pour avertir les peuples de choiſir des Députez, deux Chevaliers pour châque Comté, deux Gentilshommes pour

châ-

châque ville, & un ou deux pour châque bourg, ſelon le droit qu'ils en ont. Les Députez doivent être *Anglois* d'origine, ou pour le moins naturalizés, & avoir l'âge de vint & un ans. Tandis qu'ils ſont Députez, depuis le jour de leur départ jusqu'à celui de leur retour, ils ſont exemts de toute recherche eux & leurs maiſons, & l'on ne peut les empriſonner que pour crime de trahiſon, felonie ou ſedition. L'aſſemblée ſe forme ordinairement à *Weſtminſter* dans ce qui reſte de l'ancien Palais Royal: les Seigneurs s'aſſemblent dans une grande Sale, & les *Communes* dans une autre tout joignant, il y en a une troiſiême près de là, nommée la *Chambre peinte*, où ſe tiennent les Conférences des Commiſſaires des deux Chambres. Le Roi vient dans la Chambre Haute, & s'aſſied au haut de la Chambre dans un fauteuil ſous un dais: à la droite du Roi, contre la muraille, ſont les bancs, ou s'aſſeyent les Prélats, & à la gauche, auſſi contre la muraille, d'autres bancs, où s'aſſeyent les Ducs, les Marquis & les Comtes, & au deſſus d'eux les Grands Officiers de la Couronne, s'ils ſont Barons; ſinon ils ſe placent au haut bout, ſur

ſur des ſacs ou des balots de laine. Le reſte de la Chambre eſt occupé par pluſieurs bancs en travers, dont le prémier eſt le ſiége des Vicomtes, & les autres ceux des Barons. Au deſſus de ces bancs il y a des ſacs de laine, où s'aſſeyent les Officiers de la Couronne, dans le cas que j'ai marqué, & au deſſous d'eux les Juges du Royaume, les Conſeillers d'Etat, les Gens du Roi, & les Maitres de la Chancèlerie, qui tous n'ont point de voix déciſive; s'ils ne ſont Barons. Le dernier ſac de laine eſt le ſiége des Greffiers de la Couronne & du Parlement, dont le dernier enregitre tout ce qui ſe paſſe dans la Chambre. Il a deux Greffiers ſous lui, qui écrivent à genoux, ſur un ſac de laine.

Dans la Chambre Baſſe ou des *Communes* il n'y a point de préſéance, & l'on s'aſſied ſans garder aucun ordre. Il n'y a que l'Orateur de la Chambre, qui eſt aſſis dans un fauteuil au milieu, & le Greffier, qui eſt auſſi aſſis au deſſous de lui. Le Parlement s'aſſemble tous les jours, excepté les Dimanches & les jours de fête, à moins qu'il n'y ait des affaires bien preſſantes, & les ſéances durent ordinairement depuis neuf heures du matin juſqu'à trois heures après Midi. Lorſque l'Ou-

l'Ouverture s'en fait, S. M. vient à la Chambre des Seigneurs en habit de cérémonie, & la Couronne ſur la tête, & après avoir apèlé les Communes à la Barre des Seigneurs, Elle repréſente en peu de mots aux deux Chambres le ſujet pourquoi Elle les a convoquées, c'eſt là deſſus qu'il faut délibérer; permis pourtant de mettre auſſi d'autres choſes ſur le tapis, & de les conclurre, tant pour la Nation en général que pour les particuliers. On donne ordre aux Communes au nom de S. M. de ſe choiſir un Orateur, & après qu'elles l'ont choiſi, elles le préſentent à S. M. qui l'agrée. Quand on a examiné dans châque Chambre une affaire, qui a été propoſée, & qu'elle a paſſé, le Greffier l'écrit ſur du velin pour l'envoyer à l'autre Chambre; & ſur le dos du velin il écrit en vieux *Gaulois*, *Soit baillé aux Communes*, ou *Soit baillé aux Seigneurs*. Lorſque la Chambre Baſſe a donné ſon aprobation à un Bill, qui leur a été envoyé par les Seigneurs, on écrit ſur le dos, auſſi en vieux *Gaulois*, *Les Communes aſſentent*. Quand les deux Chambres ne peuvent pas s'acorder ſur un ſujet, on demande une Conférence. On détache des Commiſſaires de châque Chambre, qui s'aſ-
ſem-

ſemblent dans la *Chambre peinte.* S'ils conviennent entr'eux, le Bill paſſe, ſinon il eſt annullé. Il faut donc le conſentement des deux Chambres pour paſſer un Acte: mais ce n'eſt pas tout; il faut encore que S. M. y donne ſon conſentement, ſans quoi tout ce qu'a fait le Parlement eſt nul & ſans effet. S. M. vient pour ce ſujet dans la Chambre des Seigneurs, le Greffier de la Couronne lit le titre de châque bill, & le préſente à S. M. qui le touche du bout de ſon ſceptre, ſi Elle l'agrée, ou tient ſon ſceptre droit, ſi Elle le rejette: dans le même tems le Greffier du Parlement dit en *François*, *le Roi le veut*, ſi c'eſt un Acte qui regarde le Public, ou bien, *Soit fait comme il eſt déſiré*, ſi c'eſt un Acte particulier. Lorſque S. M. rejette un bill, le Greffier dit, *Le Roi s'y aviſera*, ce qui eſt une maniére honnête pour dire qu'il n'en veut rien faire. Quand l'Acte regarde un Subſide qu'on acorde au Roi, le Greffier dit, *Le Roi* (ou *la Royne*) *remercie ſes loyaux ſujets*, *accepte leur benevolence & auſſi le veut.* Autrefois depuis l'arrivée des *Normands* tous les Actes du *Parlement* ſe faiſoient en *François*, ou plûtôt en *Normand*; cet uſa-

ge

ge dura environ quatre cens ans, & fut aboli ſous le regne d'*Henri* VII. comme je l'ai déjà remarqué : on n'en a retenu que les formules, que je viens d'indiquer. L'Aſſemblée du Parlement d'*Angleterre* eſt quelque choſe de ſi glorieux à la Nation, & un ſpectacle ſi beau, qu'un Etranger, qui ne l'a pas vû, ne doit pas compter d'avoir vû l'*Angleterre*.

Comme le Parlement eſt un Corps, dont l'aſſemblée n'a rien de fixe, ni pour le tems de ſa tenue, ni pour ſa durée, il étoit néceſſaire qu'il y eut d'autres aſſemblées, qui veillaſſent au bon gouvernement & à la ſûreté du Royaume. C'eſt auſſi ce qu'on voit en *Angleterre* d'une maniére, qui ne laiſſe rien à deſirer. S. M. a ſon Conſeil d'Etat, ſa Cour de la Chancèlerie, ſa Cour du banc du Roi, ſa Cour de l'Echiquier, ſes grands Officiers de la Couronne, quelques Cours de Judicature, des Gouverneurs de Provinces, qui ont le commandement des milices, & châque ville, châque bourg *incorporé*, comme on parle, a ſon gouvernement à part, & ſa Magiſtrature. Le Conſeil d'Etat eſt le plus ancien Conſeil du Royaume, établi pour connoitre des

des affaires qui regardent le bien public. Il eſt compoſé d'un Préſident, dont la charge eſt ſi honorable, qu'il eſt regardé comme la troiſiême perſonne du Royaume, d'un Secretaire d'Etat, & de Conſeillers, dont le nombre eſt indéterminé, & qui poſſédent leur dignité tant qu'il plait à S. M. de la leur continuer. Les Grands Officiers de la Couronne ſont le *High Stewart*, ou Grand Senéchal, le Chancèlier, le Grand Thréſorier, le Préſident du Conſeil du Roi, le Garde du Sceau privé, le Grand Chambellan, le Grand Connétable, le Comte Marêchal & le Grand Amiral. Le prémier Officier de la Couronne eſt le Grand Senéchal: dont la charge a été ſuprimée, parce qu'elle avoit une autorité trop étendue. On en crée néanmoins de tems en tems pour des occaſions particuliéres, mais pour lors ſeulement, comme lors d'un Couronnement, ou lors qu'il y a quelque Pair ou *Paireſſe* à juger. Alors le Grand Senéchal tient ſa Cour à *White Hall*, où il juge ſouverainement: il porte une baguette blanche, qu'il rompt lorſque ſa Commiſſion eſt finie, pour marquer qu'il n'a plus d'autorité Le Chancèlier tient le prémier rang après le

Grand Senéchal, il est Garde du Grand Sceau de S. M. c'est lui qui signe les Ordres & Commissions que S. M. lui envoye, ou qui les rejette & les biffe, s'il les trouve opposées aux Loix & à l'équité; il nomme aussi à tous les Bénéfices Ecclésiastiques, qui sont au dessous de vint livres sterlins de rente. Son pouvoir ne dure qu'autant qu'il plait à S. M. Il est aussi le prémier Magistrat du Royaume, & il tient une Cour de Judicature, qu'on nomme de la Chancèlerie. Cette Cour est perpétuellement ouverte, au contraire des autres, qui ont leurs tems de vacances. On y juge en deux maniéres, ou bien selon les Loix & les Coutumes du Royaume, & alors les procedures se font en Latin; ou bien selon l'équité & la conscience, & alors les procedures se font en *Anglois:* c'est la Cour la moins sujette à la chicane. Le Chancèlier est le seul Juge de sa Cour, bien que dans les affaires importantes il prend les avis des autres Juges du Royaume, & qu'il ait douze assistans, qu'on nomme les Maitres de la Chancèlerie. La Cour du *Banc du Roi*, composée ordinairement de quatre Juges, examine les causes criminelles, & généralement toutes

tes celles qui regardent la Couronne. La Cour des *Plaidoyers*, composée aussi de quatre Juges, est celle où l'on plaide les causes civiles & les procès entre sujet & sujet. Anciennement cette Cour étoit ambulante, & suivoit toujours le Roi partout, en quelque lieu qu'il fut; mais il y a long-tems qu'elle a été rendue sedentaire, & qu'on l'a fixée dans *Westminster*. La Cour de l'Echiquier est la Cour des Finances, & a pour son département toutes les affaires, qui regardent les revenus de la Couronne: elle est composée de six ou sept personnes, dont le Grand Thrésorier, & à sa place le Chancèlier ou le Sous-Thrésorier, est le Président. La Charge de Grand Thrésorier d'*Angleterre* est fort considérable, mais depuis quelque tems en çà l'on a pris la coutume de la partager entre quatre ou cinq Seigneurs Commissaires. Ces Commissaires ont au dessous d'eux divers Officiers de Finances, deux Chambellans de l'Echiquier, qui ont la garde des Archives, des titres des monnoyes, des poids & des mesures, &c. un Auditeur des comptes, quatre Maitres des comptes, & quelques autres en petit nombre. Les Cours de Judicature, que

je viens de nommer, tiennent toutes leurs séances dans le Palais de *Westminster*; il en reste une cinquiême, qu'on apèle la Cour du Duché de *Lancastre*: elle juge les affaires qui regardent les revenus du Duché de ce nom.

Voilà pour ce qui regarde les Cours Souveraines Dans châque Comté il y a des Cours subalternes, où l'on ne décide souverainement que jusqu'à une certaine somme, marquée par les Loix. Depuis le XII. Siécle l'*Angletèrre* est partagée en six grandes Provinces. S. M. nomme douze Juges, qu'elle connoit gens de mérite, pour aller administrer la Justice châque année dans tous les Comtés de *l'Angleterre*. Ils se partagent deux à deux, & vont dans le district qui leur est assigné. Arrivez dans la Capitale du Comté, ils expédient toutes les affaires de la Province dans deux ou trois jours. Ces Juges ambulans nomment châque année six personnes d'un Comté pour en être le *Shériff*, ou le Prémier Magistrat. De ces six le Conseil d'Etat en choisit trois, qu'il présente à S. M. & le Roi (la Reine) choisit l'un de ces trois pour être le *Shériff* du Comté cette année-là. Les *Shériffs* ont le soin des revenus, & des

des impôts de la Province, des amendes pécuniaires & des confiſcations, &c. ils ſont Chefs de deux Cours de leur Comté, l'une pour les cauſes criminelles, & l'autre pour les civiles, &c. C'eſt à eux de faire exécuter les ordres qui leur viennent de la Cour, ou des Cours Souveraines. Outre les *Shériffs*, il y a dans châque Comté deux Officiers, nommez *Coroners*, établis pour faire les informations touchant les meurtres & les aſſaſſinats, qui ſe commettent, & un *Clerc du Marché*, qui garde les étalons des poids & des meſures, ſemblables à ceux qu'on garde dans l'Echiquier du Roi. Il peut faire briſer & bruler tous les faux poids & les fauſſes meſures qu'il trouve, & punir ceux qui s'en ſervent. Enfin châque ville, châque bourg, qui a *corporation*, a ſes Magiſtrats propres, un Conſeil compoſé de Senateurs, qu'on nomme *Aldermens*, avec un Préſident à leur tête, qui en quelques lieux s'apèle *Baillif*, mais dans les grandes villes il porte le nom de *Maire*.

Reſte à voir les forces de l'*Angleterre*, & la maniére dont elles ſont ménagées. Ces forces ſont celles de terre, ou celles de mer. Pour ce qui eſt des forces de

terre ; Châque Comté est régi par un Gouverneur, que S. M. nomme, qui a un pouvoir absolu sur les milices de son Gouvernement. C'est à lui de les réduire en Compagnies & en Regimens, de donner des Commissions aux Colonels & aux autres Officiers, d'obliger châcun de donner les cavaliers ou les fantassins qu'il est obligé de fournir, & de les conduire, en cas de rébellion ou d'invasion, dans les lieux où ils sont commandez. Il y a dans tous les Comtez de l'*Angleterre* un certain nombre de milices, qu'on a grand soin de bien discipliner : on leur fait faire souvent l'exercice, & une fois ou deux tous les ans on leur fait faire montre. La seule milice de *Londres*, y compris *Westminster*, fait treize à quatorze mille hommes, & toutes celles du Royaume ensemble font cent ou six vints mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie. Je parle seulement de celles qui sont réglées, car du reste l'*Angleterre* peut mettre sur pié six à sept cens mille hommes de guerre, en laissant assez de monde pour entretenir le commerce & cultiver les terres, & sans tirer de leurs Emplois, ceux qui en sont revétus. Durant les troubles du Siécle dernier on

a vû

a vû deux cens cinquante mille hommes ſur pié de part & d'autre, ſans qu'on s'aperçut d'aucune diminution ni à la campagne, ni dans les villes. Les forces de mer ſont proportionnées à celles de terre. Nos Rois ont toujours prétendu la Souveraineté ſur les quatre Mers *Britanniques*, & même ils en ont été fort longtems en paiſible poſſeſſion : de là vient que, par les Loix du Royaume, un enfant, qui vient au Monde ſur un vaiſſeau dans l'une de ces quatre mers, eſt cenſé *Anglois*, tout comme s'il étoit né dans l'*Angleterre* même, & ſi une femme, durant l'abſence de ſon mari, vient à lui faire un enfant, il eſt obligé de le reconnoitre, en cas qu'il ne ſoit pas ſorti de l'enceinte de ces quatre mers. Comme donc les Rois d'*Angleterre* ont toujours été fort jaloux de cette Souveraineté, auſſi a-t-il été néceſſaire qu'ils ayent augmenté leurs forces de mer pour la conſerver, à meſure que leurs voiſins ſont devenus puiſſans ſur mer : c'eſt pourquoi au lieu que ſous la Reine *Elizabeth* l'on n'avoit que treize vaiſſeaux de guerre, que le Roi *Jaques* I. n'en avoit que trente-ſix, on en a tellement augmenté le nombre qu'on en a préſentement plus

de

de cent cinquante de tout rang, sans compter les Yachts. Pour l'équipement de la Flotte S. M. a cinq grands Magazins & Chantiers, savoir à *Chattam*, à *Depford*, à *Woolwich*, à *Portsmouth*, & à *Sheernesse*; outre quelques autres Magazins, remplis de cordages, de voiles & de tout ce qui est nécessaire pour les agreils d'un vaisseau. Quand on a des Princes du sang, on leur donne la charge de Grand Amiral, dont le pouvoir est d'une grande étendue, mais hors de là le commandement de la Flotte est donné à trois ou quatre Amiraux, Vice-Amiraux & Contre-Amiraux, qui ont sous eux divers Officiers subalternes, outre ceux qui sont destinez pour le payement de la Flotte On jugera mieux des forces que l'*Angleterre* peut mettre sur mer, si l'on fait refléxion sur ce qui se passe cette année; on n'a qu'à rapèler dans son souvenir l'*Escadre* qui est maintenant sur les côtes d'*Espagne* sous le commandement de l'Amiral *Leake*, celle qu'on envoye aux Indes Orientales, & joindre à tout cela la grande Flotte de quatre cens cinquante voiles, commandée par l'Amiral *Shovel*, qu'on prépare pour une expédition importante; considérer qu'on peut en-

encore en cas de besoin en faire davantage ; & l'on se formera une juste idée de la puissance des *Anglois*. Mais comme toutes ces forces seroient des corps sans ames, si l'on n'avoit pas dequoi fournir à la dépense qu'elles exigent, aussi l'*Angleterre*, riche de son propre fond, riche par l'industrie & le travail de ses habitans, riche enfin par son commerce, se suffit à elle-même pour avoir tout l'argent nécessaire, ce nerf de la guerre, qui seul vaut les meilleures troupes ; & le Parlement, qui régle les impôts, trouve un fonds inépuisable dans les bourses des particuliers, & dans celles des Communautés. On n'a qu'à jetter les yeux sur ce qui se passe cette année. Notre Grande Reine entretient cinquante mille hommes en *Flandres*, dix mille en *Portugal*, cinq mille en *Catalogne*, Elle paye sa quote part des troupes des Alliez qui sont à sa solde, & toutes ces troupes ensemble, y compris les Chevaux & l'Artillerie, lui coûtent environ quarante millions de livres de *France*. Ce ne sont là que les forces de terre, & sur ce pié, que ne doivent pas coûter les forces de mer, principalement la grande Flotte, dont je viens de parler, outre une infinité de

menues depenses, auxquelles la guerre engage indispensablement ? Le dernier Parlement a acordé toutes ces grandes sommes à Notre Grande Reine pour pousser vigoureusement la guerre, & tout cela est pris sur la taxe des terres de quatre shelins par livre sterling de rente, qui a été continuée pour un an, sur un nouveau droit sur les esprits distillez, sur les accises qui se tirent de la biére & du vin, sur les droits de tonnage & de pondage, sur ceux qui se tirent du cidre, du poiré, du mum, du malt ou de l'orge préparé, & du charbon de terre, & quelques autres semblables Nonobstant tous ces impôts l'argent est encore si abondant en *Angleterre*, que le Parlement ayant établi cette année un fonds de deux millions cinq cens soixante & quinze mille sept cens soixante & une livres sterlings, (qui font près de trente-trois millions & demi de livres de *France*) de rentes viagéres, il y a eu presse à l'Echiquier pour y soûcrire ; tellement qu'il a été rempli dans très-peu de jours. On peut juger par là qu'on aura toujours, avec l'aide de Dieu, de quoi pousser vigoureusement la guerre, pour parvenir enfin à une bonne Paix.

Fin du Tome Cinquieme.

TA-

TABLE DES MATIERES

Contenues dans

LES DELICES d'ANGLETERRE.

Bir-

Bour-

——&

—*s'ils*

Ca-

-- *à*

Colu-

Cot-

Dom[illegible]

Ed-

Foul-

Hig-

Hun-

L.

--*elle*

Mar-

Ous-

Red-

Sang

T.

Tha-

Trem-

Wind-

F I N.



